

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1011

22 avril 2014

SOMMAIRE

Accumulux Group S.A.	48483	KBL EPB Equity Fund	48491
Altisource Portfolio Solutions S.A.	48487	Lampsane Investissement S.A.	48482
Caliopé International Investment S.A. ...	48485	LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A.	48499
Cartayat S.A.	48482	LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A.	48492
Cheniclem S.A.	48482	LuxTranslations s.à r.l.	48524
Chios SPF S.A.	48487	Lux Wealth SICAV-UCITS	48489
Coopérative des Cheminots	48485	Mindev et Associés S.A.	48484
Cybertronic SA	48484	myNEXT	48486
DWS Invest	48490	PEH Trust Sicav	48491
Edosushi s.à r.l.	48526	Pesca S.A.	48484
Flextronics ODM Luxembourg S.A.	48528	Poudrerie de Luxembourg	48490
Fovalux S.A.	48486	Red Roses S.A.	48483
FT Emerging Arabia	48486	Reinvest S.A.	48483
Genefin S.A.	48489	Sudring S.A.-SPF	48485
Hilos S.A.	48486	Theia SICAV SIF	48488
JPMorgan Series II Funds	48492	Vanille S.à.r.l.	48488
Kadmos SPF S.A.	48487	WestOptiFlex SICAV	48499
KanAm Grund Extimus S.à r.l.	48500	WestOptiFlex SICAV	48499
KBC Money	48498		

Cartayat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 57.432.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2014* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014049514/10/17.

Lampsane Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 181.120.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 mai 2014* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014050197/10/19.

Cheniclem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 62.863.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 mai 2014* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014050202/10/18.

Red Roses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 113.021.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2014 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014051501/696/17.

Accumalux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, Allée de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 178.160.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 08 mai 2014 à 16.00 heures au siège social à Kockelscheuer, Luxembourg, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire arrêtés au 31.12.2013.
2. Examen et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2013.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 24 des statuts.

Kockelscheuer, le 08 avril 2014.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2014055753/19.

Reinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.217.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 12.05.2014 à 10.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2013;
- Affectation du résultat au 31.12.2013;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014055772/18.

Pesca S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 39.315.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 13/05/2014 à 14.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2013;
- Affectation du résultat au 31.12.2013;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014055773/18.

Mindev et Associés S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.562.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 13.05.2014 à 15.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2013;
- Affectation du résultat au 31.12.2013;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014055777/18.

Cybertronic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.237.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi 2 mai 2014 à 16.00 heures au siège de la société à Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2013;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2013;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014052152/561/18.

Sudring S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.508.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SUDRING S.A.-SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 7 mai 2014 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Transfert du siège social.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014055767/750/17.

Caliope International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 44.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 12 mai 2014 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2013.
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 30 juin 2013.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Ratification de la décision prise lors du Conseil d'Administration du 24 octobre 2013.
5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014053470/16.

Coopérative des Cheminots, Société Coopérative.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 27, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 5.509.

Nous avons l'honneur de convoquer à nouveau Mesdames et Messieurs les associés de la Coopérative des Cheminots de Luxembourg, Société Coopérative à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au Casino Syndical, salle de répétition Nic Koenig, mardi le 6 mai 2014 à 17.00 heures.

Nous vous rappelons que cette nouvelle convocation fait suite à l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le vendredi le 28 février 2014 à 17.00 heures qui n'a pas pu se tenir, faute de quorum.

Cette nouvelle assemblée délibérera valablement quelque soit le nombre de titres représentés.

Elle aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte des statuts pour les adapter aux exigences actuelles et futures de la société.
2. Acceptation de la démission de certains administrateurs et décharge aux administrateurs sortants.
3. Nomination de nouveaux administrateurs.
4. Questions diverses

Le projet de statuts est à la disposition des associés coopérateurs au siège de la société pendant les heures de bureau.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2014047287/287/21.

Fovalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.800.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FOVALUX S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi, 7 mai 2014 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014055768/750/15.

Hilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 25.813.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 6 mai 2014 au siège social à 11:00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2013 et affectation des résultats
3. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes et nominations statutaires
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014055776/1616/15.

myNEXT, Fonds Commun de Placement.

The management regulations with respect to the common fund myNEXT have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement myNEXT a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2014046692/12.

(140053727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

FT Emerging Arabia, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 19. Mai 2014 geänderte Verwaltungsreglement 05/2014 des Investmentfonds „FT EmergingArabia“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17.04.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2014055306/12.

(140063836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Chios SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 82.007.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 avril 2014 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014036185/1031/15.

Kadmos SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 83.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 avril 2014 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014036186/1031/15.

Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 72.391.

Our

ANNUAL MEETING

of Shareholders will be held:

Date: Wednesday, May 21, 2014

Time: 9.00 a.m., Central European Time

Location: Altisource Portfolio Solutions S.A., 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg

Agenda:

- To elect five (5) Directors for a one (1) year term and/or until their successors are elected and qualified;
- To approve the appointment by the Audit Committee of our Board of Directors of Deloitte & Touche LLP to be our independent registered certified public accounting firm for the year ending December 31, 2014 and Deloitte Audit S.à r.l. to be our certified auditor for all statutory accounts as required by Luxembourg law for the same period;
- To approve Altisource Portfolio Solutions S.A.'s annual accounts prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Luxembourg ("Luxembourg GAAP") for the year ended December 31, 2013 (the "Luxembourg Annual Accounts") and its consolidated financial statements prepared in accordance with accounting principles generally accepted in the United States ("U.S. GAAP") including a footnote reconciliation of equity and net income to International Financial Reporting Standards ("IFRS") for the year ended December 31, 2013 (the "Consolidated Accounts") (together, the "Luxembourg Statutory Accounts");
- To receive and approve the Directors' reports for the Luxembourg Statutory Accounts;

- To allocate the results in the Luxembourg Annual Accounts;
- To approve, on an advisory (non-binding) basis, the compensation of Altisource's named executive officers as disclosed in the Proxy Statement ("Say-on-Pay");
- To approve the compensation for the Chairperson of our Compliance Committee;
- To discharge each of the current and past Directors of Altisource Portfolio Solutions S.A. for the performance of their mandate during the year ended December 31, 2013 and
- To transact such other business as may properly come before the meeting and any adjournment of the meeting.

Référence de publication: 2014052153/5267/33.

Vanille S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 52.579.

Nous prions Mesdames et Messieurs les associés de la société VANILLE S.à.r.l. de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à PETANGE, le mercredi 7 mai 2014 à 11 heures, pour délibérer sur:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner à la gérance;
4. Divers.

Référence de publication: 2014045542/514/15.

Theia SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.965.

The shareholders of THEIA SICAV SIF are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company that will take place at its registered office on 30 APRIL 2014 at 03:00 p.m. (Luxembourg time) with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as of 31 December 2013
3. Decision on allocation of the results
4. Discharge of the members of the Board of Directors
5. Elections pursuant to the Articles of Incorporation
6. Independent auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the annual report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

In order to participate in the annual general meeting, the shareholders are requested to deposit their share holdings at the latest at 16:00 (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting with the custodian bank, BSI Europe S.A., 122, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg. The share holdings deposit certificate confirming that the shares will remain blocked until after the annual general meeting must have been submitted to the Company five days before the annual general meeting. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the annual general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual general meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the annual general meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the annual general meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the annual general meeting (the "record date") to the attention of the company secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

Shareholders, or their representatives, wishing to participate in the annual general meeting are requested to notify the Company of their attendance at least five days prior to the annual general meeting.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014052189/755/43.

Genefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.000.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2014 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation de deux administrateurs et décharge accordée aux administrateurs démissionnaires;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014050205/10/20.

Lux Wealth SICAV-UCITS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.435.

We hereby invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held in Luxembourg at the registered office of the Company at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, on 9 May 2014 at 11.00 a.m. CET to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and the report of the Réviseur d'Entreprises Agréé.
2. Approval of the balance sheet and of the profit and loss account for the year ended 31 December 2013 submitted by the Board of Directors.
3. a) Conflict of interest statement.
b) Discharge of the Board of Directors and the Réviseur d'Entreprises Agréé in respect of the financial year ended 31 December 2013.
4. Appointment of the members of the Board of Directors and duration of terms of office.
5. Appointment of the Réviseur d'Entreprises Agréé for the new financial year.
6. Compensation of the Board of Directors.
7. Allocation of the year end result.
8. Miscellaneous.

Each shareholder - individually or by proxy - will be able to participate in the annual general meeting if his shares have been deposited up to Friday, 2 May 2014 at the latest at the VPB Finance S.A., Luxembourg, and leaves them there until the end of the annual general meeting. Each shareholder, who complies with this requirement, will be admitted to the annual general meeting.

From the Board of Directors.

Référence de publication: 2014055769/755/27.

Poudrerie de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 5.955.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, *08 mai 2014* à 15.00 heures au siège social à Kockelscheuer, Luxembourg, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire arrêtés au 31.12.2013.
2. Examen et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2013.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 24 des statuts.

Kockelscheuer, le 08 avril 2014.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2014055752/20.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Die Anteilhaber der SICAV DWS Invest werden hiermit zur

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *26. Mai 2014* um 10:00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Änderung der folgenden Artikel der Satzung der SICAV:
 - a. Artikel 9 wird dahingehend geändert, dass die Länder, die unter die Ausnahmeregelung zum Prinzip der Risikotreuung fallen, nicht mehr in der Satzung aufgelistet werden. Stattdessen verweist die Satzung nun auf den Verkaufsprospekt.
 - b. Artikel 13 wird durch zwei Punkte ergänzt, die die Aussetzung der Ausgabe und Rücknahme von Anteilen, sowie die Berechnung des Nettoinventarwerts rechtfertigen. Diese sind:
 - Wenn ein Teilfonds des DWS Invest ein Feederfonds ist und sein Masterfonds die Ausgabe, Rücknahme oder die Nettoinventarwert-Berechnung aussetzt;
 - Im Falle einer Fusion, falls die Aussetzung angemessen erscheint, um die Rechte der Investoren zu schützen.
 - c. Artikel 16 und 22, die die Fusionsregeln von Teilfonds sowie der SICAV zum Gegenstand haben, werden kürzer gefasst indem größtenteils direkt auf die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen verwiesen wird. Es wird unter anderem klargestellt, dass der Verwaltungsrat über Teilfondsfusionen entscheiden kann und im Falle des Verschwindens der SICAV ändern sich die Voraussetzungen für die Annahme dieses Beschlusses durch die Generalversammlung. Es reicht nun eine einfache Mehrheit der anwesenden Investoren aus.
2. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 21. Mai 2014 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Aktionäre können die vorläufige aktualisierte Satzung am eingetragenen Sitz der SICAV einsehen.

Luxemburg, im April / Mai 2014.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2014055771/755/33.

KBL EPB Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 149.251.

Les Actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2014 à 14 heures 45 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Prise de connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014055770/755/20.

PEH Trust Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 135.989.

Die Aktionäre der PEH Trust Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 14. Mai 2014 um 11:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des zugelassenen Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2013
3. Ergebnisverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
7. Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder
8. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art.26 (4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei der Axxion S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, (Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern und werden gebeten, diese bis zum o.g. Stichtag unterschrieben an die Gesellschaft zurückzusenden.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich zum o.g. Stichtag vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis zum o.g. Stichtag vorliegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014055775/34.

JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.252.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Series II Funds (the "Company") will be held on Monday, 12 May 2014 at 3.00 p.m. CET at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

To approve, on the basis of the common merger proposal, the merger (the "Merger") of the Company into JPMorgan Funds, a Société d'Investissement à Capital Variable incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered under number B 8478 as of close of business on 6 June 2014 (the "Merger Date"), as a consequence of which the Company will cease to exist.

The Merger approval will result in the merger of the share classes of the sole active sub-fund of the Company into the equivalent share classes of JPMorgan Funds - US Dollar Money Market Fund (a newly created sub-fund).

VOTING

Resolution on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend this Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Thursday, 8 May 2014 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

For further queries, shareholders should contact their usual local representative, the Company or JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. (the "Management Company") at the address above. The Management Company can also be contacted on telephone number +352 34 10 1 or by e mail at fundinfo@jpmorgan.com. The Company auditor's merger report, the relevant key investor information document, the prospectus and the latest annual and semi-annual reports as well as full notice to shareholders including further details of the common merger proposal are available free of charge upon request from the address above.

The latest version of the prospectus is also available on the website

www.jpmorganassetmanagement.com

Référence de publication: 2014045566/755/33.

LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.002,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.490.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of March, before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A. (formerly known as LSREF3 Lagoon Luxembourg S.à r.l.) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175490, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 February 2013, under the initial name of LSREF2 Lux Investments III S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 20 April 2013 number 945, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 March 2014, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Me Claire Braun, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Gianpiero Saggi, employee, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them, are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the two hundred forty-seven (247) limited shares and the one (1) unlimited share in issue in the Company were represented at the Meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. This Meeting is regularly constituted, is quorate and can validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Reorganisation of the Company's share capital currently divided into two hundred and forty-seven (247) limited shares and one (1) unlimited share with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) per share by the reduction of such nominal value of each share in issue from one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) to one Euro (EUR 1.-) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into thirty thousand eight hundred and seventy-five (30,875) limited shares and one hundred and twenty-five (125) unlimited share and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association as set out under the third item of the agenda;

2. (a) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two Euro (EUR 2.-) so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand two Euro (EUR 31,002.-) by the issue of two (2) new limited shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of two Euro (EUR 2.-); subscription to the new limited shares by the limited shareholder of the Company, LSREF3 Lagoon Investments S.à r.l., (formerly known as LSREF3 Lagoon Investments S.C.A.) (formerly known as LB Dame S.à r.l. & Partners SCA), a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 129108 (LSREF3 Lagoon Investments) and payment thereof by way of a contribution in kind consisting of

(i) eight hundred thousand (800,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25.-) each in Dame Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 129008 (Dame Luxembourg); and

(ii) a claim in the amount of two hundred forty-nine million Euro (EUR 249,000,000.-);

(b) Approval of the valuation of the contribution in kind at two Euro (EUR 2.-) and acknowledgement of the report of Audit Conseil Services S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, in relation to the contribution in kind;

(c) Allocation of an amount of two Euro (EUR 2.-) to the share capital of the Company;

3. Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company;

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the new limited shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith;

5. Amendment of article 16 of the Company's articles of association of the French version of the Company's articles of association in order to rectify some clerical errors (erreurs formelles) which occurred in the deed enacted by the undersigned notary dated 7 March 2014 (the Deed of 7 March 2014).

The Meeting then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Meeting unanimously resolved to restructure the Company's share capital by reorganising the Company's share capital divided into two hundred and forty-seven (247) limited shares and one (1) unlimited share with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) per share by the reduction of such nominal value of each share in issue from one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) to one Euro (EUR 1.-) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into thirty thousand eight hundred and seventy-five (30,875) limited shares and one hundred and twenty-five (125) unlimited share and in consequence to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association as set out under the third resolution of the present deed.

Second resolution

(a) The Meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two Euro (EUR 2.-) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand two Euro (EUR 31,002.-) by the issue of two (2) new limited shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Limited Shares") for a total subscription price of two Euro (EUR 2.-) (the "Subscription Price").

Thereupon, the two (2) New Limited Shares are hereby subscribed by the limited shareholder of the Company LSREF3 Lagoon Investments represented by Claire Braun pursuant to a proxy dated 20 March 2014 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith).

The Meeting unanimously resolved that the Subscription Price is fully paid up by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of:

(i) eight hundred thousand (800,000) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25.-) each in Dame Luxembourg; and

(ii) a claim in the amount of two hundred forty-nine million Euro (EUR 249,000,000.-);

(b) The Meeting unanimously resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at two Euro (EUR 2.-) and to acknowledge a report on the Contribution in Kind from Audit Conseil Services S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, dated 20 March 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and value to the 2 shares with a par value of EUR 1 each to be issued in exchange for a total consideration amounting to EUR 2.”

Proof of the Contribution in Kind's existence and evidence of transfer to the Company of that Contribution in Kind have been shown to the notary.

(c) The Meeting unanimously resolved that an amount of two Euro (EUR 2.-) is allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence, the Meeting unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company as follows:

“The issued and fully paid up share capital of the Company is set at thirty-one thousand two Euro (EUR 31,002.-) represented by

- thirty thousand eight hundred and seventy-seven (30,877) limited shares; and

- one hundred and twenty-five (125) unlimited shares;

each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and such rights, obligations and terms as set forth in the articles.”

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Limited Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 16 of the Company's articles of association of the French version of the Company's articles of association in order to rectify the following clerical errors (erreurs formelles) which occurred in the Deed of 7 March 2014:

(i) in point (a) of article 16 in the second paragraph, the terms «deux tiers» have to be replaced by the terms «la moitié»;

(ii) in point (c) of article 16 in the first paragraph the terms «devra être» have to be replaced by the term «sera»;

(iii) in point (d) of article 16 at the end of the first sentence the terms «et en circulation» have to be added;

(iv) in point (d) of article 16 at the end of the fourth sentence the terms «étant entendu qu'aucune autre décision à une telle assemblée générale des actionnaires n'aura été valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par l'associé commandité» have to be deleted.

The appearing party declared that all the other articles of the before mentioned deed remain unchanged. In consequence, article 16 of the French version of the articles of association of the Company reads as follows:

« Art. 16. Décisions des actionnaires - majorités.

(a) Le quorum de présence de toutes assemblées générales des actionnaires sera d'au moins la moitié des actionnaires présents ou représentés sauf si les statuts ou la Loi de 1915 prévoient autrement.

(b) Les décisions des assemblées générales des actionnaires convoquées valablement seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant, sauf disposition contraire des statuts ou de la Loi de 1915.

(c) Toute résolution pour nommer ou révoquer des gérants sera adoptée à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés (y compris lorsque l(s) actionnaire(s) détenant une/des action(s) de commandité (s) auront voté contre une telle résolution).

(d) Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée afin de modifier les statuts ou de prendre des décisions pour lesquelles ces statuts ou la Loi de 1915 font référence aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum de présence sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des actionnaires, une seconde assemblée générale pourra être con-

voquée conformément à la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions de commanditaire ou de commandité présentes ou représentées. Lors des deux assemblées, les décisions devront être adoptées par au moins deux tiers des actionnaires présents ou représentés. Aucune résolution dans une telle assemblée générale des actionnaires ne sera valablement adoptée sans l'accord de(s) l'actionnaire(s) commandité(s), pour autant que tout créancier gagiste en faveur de qui la majorité des actions de commanditaire aurait été gagée n'exerce ses droits détenus en vertu d'un tel contrat de gage. A la suite de l'exercice par un tel créancier gagiste de ses droits en vertu d'un tel contrat de gage, les résolutions dans une telle assemblée générale d'actionnaires pourront être valablement adoptées nonobstant le vote contraire de(s) l'associé(s) commandité(s)

(e) Sans préjudice des dispositions de l'Article 8 (Pouvoirs de Gestion) et de tout autre pouvoir réservé aux gérants en vertu de la loi et des présents statuts, et sans préjudice des paragraphes (c) et (d) ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs d'adopter et de ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis de tiers avec le consentement de l'associé commandité.»

There being no other business on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de mars,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée») de LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A. (précédemment connue sous le nom de LSREF3 Lagoon Luxembourg S.à r.l.) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175490, dont le siège social est situé au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société) et constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 21 février 2013 sous la dénomination initiale de LSREF2 Lux Investments III S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 20 avril 2013 numéro 945, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 7 mars 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée était présidée par Me Claire Braun, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur M. Gianpiero Saddi, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que l'ensemble des deux cent quarante-sept (247) actions de commanditaire et l'action de commandité (1) émises dans la Société, étaient représentées à l'Assemblée.

III. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir été suffisamment informés au préalable de l'ordre du jour de l'Assemblée et ont renoncé à leurs droits d'être convoqués à celle-ci de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Réorganisation du capital social de la Société actuellement divisé en deux cent quarante-sept (247) actions de commanditaire et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) par action par la réduction de la valeur nominale de chaque action émise de son montant actuel de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à un euro (EUR 1,-) de sorte qu'ensuite, le capital social émis de la Société soit divisé en trente mille huit cent soixante-quinze (30.875) actions de commanditaire et cent vingt-cinq (125) action de commandité et modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société tel que prévu sous le point 3 du présent ordre du jour;

2. (a) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux euros (2,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente et un mille deux euros (31.002,-EUR) par l'émission de deux (2) nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, pour un prix total de souscription de deux euros (2,- EUR); souscription aux nouvelles actions de commanditaire par l'actionnaire commanditaire de la Société, LSREF3 Lagoon Investments S.à r.l., (précédemment connue sous le nom de LSREF3 Lagoon

Investments S.C.A., précédemment connue sous le nom de LB Dame S.à r.l. & Partners SCA), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 129108 (LSREF3 Lagoon Investments) et paiement de celles-ci par voie d'un apport en nature composé:

(i) de huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune dans Dame Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 129008 (Dame Luxembourg); et

(ii) d'une créance d'un montant de deux cent quarante-neuf millions euros (249.000.000,- EUR);

(b) Approbation de l'évaluation de l'apport en nature à deux euros (2,-EUR) et acquiescement du rapport de Audit Conseil Services S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, portant sur l'apport en nature;

(c) Affectation d'un montant de deux euros (2,- EUR) au capital social de la Société;

3. Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., de procéder, sous sa signature individuelle, pour le compte de la Société (i) à l'inscription des nouvelles actions de commanditaire dans le registre des actions de la Société et (ii) à l'accomplissement de toute formalité y afférente;

5. Modification de l'article 16 des statuts de la Société de la version française des statuts de la Société afin de rectifier des erreurs formelles survenues dans l'acte passé par le notaire soussigné en date du 7 mars 2014 (L'Acte du 7 mars 2014).

L'Assemblée a ensuite demandé au notaire soussigné d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de restructurer le capital social de la Société en réorganisant le capital social de la Société actuellement divisé en deux-cent quarante-sept (247) actions de commanditaire et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par action par la réduction de la valeur nominale de chaque action émise de son montant actuel de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à un euro (EUR 1,-) de sorte qu'ensuite, le capital social émis de la Société soit divisé en trente mille huit cent soixante-quinze (30,875) actions de commanditaire et cent vingt-cinq (125) action de commandité et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société tel que prévu par la troisième résolution du présent acte.

Deuxième résolution

(a) L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux euros (2,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à trente et un mille deux euros (31.002 EUR) par l'émission de deux (2) nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les «Nouvelles Actions de Commanditaire»), pour un prix total de souscription de deux euros (2,- EUR) (le «Prix de Souscription»).

À la suite de quoi, les deux (2) Nouvelles Actions de Commanditaire sont souscrites par l'actionnaire commanditaire de la Société LSREF3 Lagoon Investments, représentée par Claire Braun en vertu d'une procuration datée du 20 mars 2014 (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

L'Assemblée a décidé à l'unanimité que le Prix de Souscription est intégralement libéré par voie d'un apport en nature (l'Apport en Nature) composé:

(i) de huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune dans Dame Luxembourg; et

(ii) d'une créance d'un montant de deux cent quarante-neuf millions d'euros (249.000.000,- EUR)

(b) L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à deux euros (2,- EUR) et d'acquiescer un rapport portant sur l'Apport en Nature établi par Audit Conseil Services S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, daté du 20 mars 2014, lequel restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and value to the 2 shares with a par value of EUR 1 each to be issued in exchange for a total consideration amounting to EUR 2."

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature et preuve du transfert à la Société de cet Apport en Nature ont été montrées au notaire.

(c) L'Assemblée a décidé à l'unanimité qu'un montant de deux euros (2,-EUR) est affecté au capital social de la Société.

Troisième résolution

Par conséquent, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis et intégralement libéré de la Société est fixé à trente et un mille deux euros (31.002,- EUR) représenté par

- trente mille huit cent soixante-dix-sept (31.877) actions de commanditaire; et
- cent vingt-cinq (125) actions de commandité;

chacune ayant une valeur nominale d'un euros (1,- EUR) et étant dotée des droits, obligations et conditions énoncés dans les statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et par les présentes d'habiliter et d'autoriser tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., à procéder, sous sa signature individuelle, pour le compte de la Société (i) à l'inscription des Nouvelles Actions de Commanditaire dans le registre des actions de la Société et (ii) à l'accomplissement de toute formalité y afférente.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 16 des statuts de la Société de la version française des statuts de la Société afin de rectifier les erreurs formelles suivantes survenues dans l'Acte du 7 mars 2014:

(i) dans le point (a) de l'article 16 dans le deuxième paragraphe, les termes «deux tiers» doivent être remplacés par les termes «la moitié»;

(ii) dans le point (c) de l'article 16 dans le premier paragraphe les termes «devra être» doivent être remplacés par le terme «sera»;

(iii) dans le point (d) de l'article 16 à la fin de la première phrase doivent être ajoutés les termes «et en circulation»;

(iv) dans le point (d) de l'article 16 à la fin de la quatrième phrase les termes «étant entendu qu'aucune autre décision à une telle assemblée générale des actionnaires n'aura été valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par l'associé commandité» doivent être supprimés.

La comparante déclare que tous les autres articles dudit acte restent inchangés. Par conséquent, l'article 16 de la version française des statuts de la Société se lit comme suit:

« Art. 16. Décisions des actionnaires - majorités.

(a) Le quorum de présence de toutes assemblées générales des actionnaires sera d'au moins la moitié des actionnaires présents ou représentés sauf si les statuts ou la Loi de 1915 prévoient autrement.

(b) Les décisions des assemblées générales des actionnaires convoquées valablement seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant, sauf disposition contraire des statuts ou de la Loi de 1915.

(c) Toute résolution pour nommer ou révoquer des gérants sera adoptée à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés (y compris lorsque l(s) actionnaire(s) détenant une/des action(s) de commandité (s) auront voté contre une telle résolution).

(d) Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée afin de modifier les statuts ou de prendre des décisions pour lesquelles ces statuts ou la Loi de 1915 font référence aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum de présence sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des actionnaires, une seconde assemblée générale pourra être convoquée conformément à la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions de commanditaire ou de commandité présentes ou représentées. Lors des deux assemblées, les décisions devront être adoptées par au moins deux tiers des actionnaires présents ou représentés. Aucune résolution dans une telle assemblée générale des actionnaires ne sera valablement adoptée sans l'accord de(s) l'actionnaire(s) commandité (s), pour autant que tout créancier gagiste en faveur de qui la majorité des actions de commanditaire aurait été gagée n'exerce ses droits détenus en vertu d'un tel contrat de gage. A la suite de l'exercice par un tel créancier gagiste de ses droits en vertu d'un tel contrat de gage, les résolutions dans une telle assemblée générale d'actionnaires pourront être valablement adoptées nonobstant le vote contraire de(s) l'associé(s) commandité(s)

(e) Sans préjudice des dispositions de l'Article 8 (Pouvoirs de Gestion) et de tout autre pouvoir réservé aux gérants en vertu de la loi et des présents statuts, et sans préjudice des paragraphes (c) et (d) ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs d'adopter et de ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis de tiers avec le consentement de l'associé commandité.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du mandataire des parties comparantes et en cas de divergences entre les version anglaise et française, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: C. Braun, G. Saddi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. Relation: LAC/2014/13990. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049270/314.

(140056013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

KBC Money, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 30.382.

Le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée du 1^{er} avril 2014, nous avons l'honneur de vous inviter à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société (l'Assemblée) qui se tiendra au siège social de la Société le 7 mai 2014 à 14 heures 30 (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «KBC INTEREST FUND» et modification de l'article premier des statuts à cette effet.
2. Modification de l'objet social de la Société et modification de l'article trois des statuts comme suit:
«La société a pour objet exclusif le placement collectif des capitaux dont elle dispose et qu'elle recueille auprès du public en conformité avec la Partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, au moins un de ses compartiments ne relevant pas de la Partie I de cette même loi en raison de sa politique de placement ou d'emprunt par le fait que celle-ci permet le placement de 20% ou plus de ses actifs nets dans des valeurs autres que des valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides visée à l'article 41 (1) de la Loi du 17 décembre 2010, en vue de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large.»
3. Suppression de la 3^{ème} phrase du 3^{ème} alinéa de l'article seize des statuts.
4. Modification dans l'article vingt-quatre ter des statuts des mots «à l'annexe belge au prospectus» par «à l'annexe au prospectus applicable dans le marché sur lequel les actions sont commercialisées».
5. Remplacement du 8^{ème} paragraphe de l'article vingt-huit des statuts par le paragraphe suivant : «Cette publication sera faite au moins trente jours calendriers avant la date ultime de demande rachat en vue de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions sans frais autres que ceux pour couvrir les coûts de désinvestissement. La date ultime de demande de rachat expire cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange. La décision relative à la fusion liera tous les actionnaires qui n'ont pas demandé le rachat de leurs actions avant l'expiration de ce délai.»
6. Remplacement de la référence à " la loi du 20 décembre 2002 " par " la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif " dans les articles respectifs concernés des statuts.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des voix exprimées à l'Assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur deux jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires sont invités à prendre connaissance de:

1. La décision du conseil d'administration, prise sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«AGE») de la Sicav du 7 mai 2014 des points 1 à 3 à l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus, de modifier l'objectif et la politique d'investissement des compartiments KBC MONEY EUR et KBC MONEY USD afin de pouvoir les qualifier comme des «fonds monétaires» en conformité avec les lignes directrices émises par le European Securities and Markets Authority (CESR-10-049).

Cette modification s'applique dès le 7 mai 2014. Jusqu'à cette date, chaque actionnaire peut demander le rachat de ses actions sans frais, hormis les taxes éventuellement dues.

2. La décision du conseil d'administration, prise sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«AGE») de la Sicav du 7 mai 2014 du point 1 à l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus en «KBC INTEREST FUND» telle que décrite ci-dessus sous le point 1 de l'Ordre du jour de l'AGE, de modifier le nom des compartiments comme suit:

KBC Money EURO	KBC INTEREST FUND CASH EURO
KBC Money EURO MEDIUM	KBC INTEREST FUND EURO MEDIUM
KBC Money USD	KBC INTEREST FUND CASH USD
KBC Money CZK ALPHA	KBC INTEREST FUND CZK ALPHA
KBC Money CZK OMEGA	KBC INTEREST FUND CZK OMEGA
KBC Money CSOB Exclusive Buffer Jumper 3	KBC INTEREST FUND CSOB Exclusive Buffer Jumper 3
KBC Money CSOB Exclusive Buffer Jumper EUR 2	KBC INTEREST FUND CSOB Exclusive Buffer Jumper EUR 2
KBC Money CSOB Exclusive Buffer Jumper 4	KBC INTEREST FUND CSOB Exclusive Buffer Jumper 4

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014049504/755/66.

LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.490.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049269/10.

(140056012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

WestOptiFlex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 135.826.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.04.2014.

Gerd Kiefer / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2014054235/10.

(140062145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

WestOptiFlex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 135.826.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 8. April 2014

Das Ausscheiden von Herrn Jens-Uwe Wächter zum 31.10.2013 aus dem Verwaltungsrat wird zur Kenntnis genommen.

Herr Steffen Selbach (D - 60325 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 16), wird einstimmig in den Verwaltungsrat berufen bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2018.

Luxembourg, den 8. April 2014.

WestOptiFlex SICAV

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2014053438/15.

(140061198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

KanAm Grund Extimus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.512.395,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.683.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH, a private limited liability company, having its registered office at Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Germany) and registered with the register of commerce and companies of Frankfurt am Main (Germany) under number HRB 52360, incorporated and governed under the laws of Federal Republic of Germany (the "Sole Shareholder") here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- KANAM GRUND EXTIMUS S.à r.l., ("KanAm Extimus"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having a share capital of EUR 12,395.00 (twelve thousand three hundred and ninety-five euro), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 181.683 was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, undersigned, on 24 October 2013, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- the articles of association of KanAm Extimus (the "Articles") have not been amended since the incorporation of KanAm Extimus.

This being declared, the appearing party, owner of the twelve thousand three hundred and ninety-five (12,395) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Existing Shares") representing the entire share capital of KanAm Extimus, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE

(A) the terms of demerger (the "Demerger Terms") of KANAM GRUND ATRIUM S.A. (the "Demerged Company"), a public limited liability company ("société anonyme"), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 158.751 as approved by the meeting of the board of managers respectively directors of each Company (as this term is defined below) held on 20 November 2013, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2990 dated 27 November 2013, page 143484 (as eventually adjusted pursuant to these resolutions); and

(B) the organisation of the demerger of the Demerged Company (the "Demerger") pursuant to articles 289 and following of the law dated 10 August 1915 regarding the commercial companies (the "Law") and whereby the Demerged Company will transfer, following its dissolution without liquidation, the entirety of its assets and liabilities, without exception or reserve, to the following four Luxembourg private limited liability companies ("sociétés à responsabilité limitée"):

- KanAm Extimus;

- KANAM GRUND EMPORIUM S.à r.l. ("KanAm Emporium"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having a share capital of EUR 12,395.00 (twelve thousand three hundred and ninety-five euro), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 181.687; incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, undersigned, dated 24 October 2013, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- KANAM GRUND EXCIO S.à r.l., ("KanAm Excio"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having a share capital of EUR 12,395.00 (twelve thousand three hundred and ninety-five euro), with registered

office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B. 181.684; incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, undersigned, dated 24 October 2013, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- KANAM GRUND VITRUM S.à r.l., (“KanAm Vitrum”, together with KanAm Extimus, KanAm Emporium and KanAm Excio hereinafter referred to as the “Acquiring Companies” or each of them a “Acquiring Company”), a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having a share capital of EUR 12,395.00 (twelve thousand three hundred and ninetyfive euro), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B. 181.710; incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, undersigned, dated 24 October 2013, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Acquiring Companies together with the Demerged Company are hereinafter referred to as the “Companies” or each of them the “Company”.

Second resolution

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES and APPROVES the two sets of interim financial statements of the Demerged Company dated as of 30 September 2013 attached as Schedule A and Schedule B to the Demerger Terms and as adjusted following comments from Deloitte Audit, independent auditor, (the “Auditor”) appointed by the Demerged Company for the limited review of the said accounts (the “Adjusted Interim Accounts”), showing the Demerged Company’s assets and liabilities at their book value and at their market value.

The Sole Shareholder DECLARES having reviewed, and RESOLVES to APPROVE the Adjusted Interim Accounts, both at book value and at market value, which read as follows:

- Interim Financial Statements as of 30 September 2013 - Book Value:

Assets (EUR)		Liabilities (EUR)	
Fixed assets:		Capital and reserves:	
- Tangible assets	117,900,743.43	- Subscribed capital	214,031,000.00
		- Reserves	5,528,377.72
		- Loss brought forward	(33,659.20)
		- Loss for the financial year	(147,086,857.91)
Current assets:		Creditors	
- Debtors	4,126,587.35		67,652,856.68
- Cash at bank	18,030,198.97		
Prepayment and accrued income	34,187.54		
Total assets:	140,091,717.29	Total liabilities:	140,091,717.29

- Interim Financial Statements as of 30 September 2013 - Market Value:

Assets (EUR)		Liabilities (EUR)	
Fixed assets:		Capital and reserves:	
- Tangible assets	266,655,108.00	- Subscribed capital	199,500,000.00
		- Share premium	15,173,321.38
		- Tax provisions	6,545,303.30
Current assets:		Creditors	
- Debtors	4,126,587.35		67,627,457.18
- Cash at bank	18,030,198.97		
Prepayment and accrued income	34,187.54		
Total assets:	288,846,081.86	Total liabilities:	288,846,081.86

Third resolution

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES that the main asset of the Demerged Company is a real estate property consisting in land and an administrative complex of four (4) buildings erected thereon known as “Atrium Business Park”, located at 19-41 ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg (the “Property”) which land was previously registered with the following Luxembourg cadastral details: (A) Commune de Bertrange, Section A de Bertrange, Lieudit” Z.I.A. Bourmicht”, cadastral numbers (numéros des parcelles): 1333/6114, capacity 1a91ca; 1334/6112, capacity 4a78ca; 1334/6371, capacity 1a76ca; 1334/6372, capacity 85ca; 1335/6111, capacity 4a03ca; 1339/6814, capacity 13a38ca; 1365/6161, capacity 50a30ca and 1365/6162; capacity 3a32ca; and (B) Commune de Strassen, Section A de Strassen, Lieudit” Z.I.A. Bourmicht”, cadastral numbers (numéros des parcelles): 1126/3823, capacity 2ha44a03ca; 1131/3441, capacity 4a84ca; 1132/3440, capacity 2a20ca; 1133/3504, capacity 1a36ca; 1133/3505, capacity 3a91ca; 1136/3506, capacity 18a31ca and; 1136/3507, capacity 4ca; and which is since 3 December 2013 registered with the following new cadastral details pursuant to a decision of the Luxembourg authority “Administration du Cadastre et de la Topographie” following

the Division (as defined below): (A) Commune de Bertrange, Section A de Bertrange, Lieudit” Rue du Puits Romain”, cadastral numbers (numéros des parcelles): 1339/7230, capacity 26a71ca and 1365/7231, capacity 53a62ca, and (B) Commune de Strassen, Section A de Strassen, Lieudit” Z.I.A. Bourmicht”, cadastral numbers (numéros des parcelles) 1126/4108, capacity 2ha74a65ca and 1136/3507, capacity 4ca. The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES that the land is included in a local partial development plan (“plan d’aménagement particulier”) adopted (i) on 11 December and 5 October 2001 by ministerial decisions and on (ii) 5 September 2001 respectively on 18 October 2001 by the urban district councils (“conseils communaux”) of the “Commune de Strassen” and the “Commune de Bertrange”.

Title of ownership

The Property was acquired by the Demerged Company on 30 April 2013 pursuant to draft merger terms, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 March 2013, number 673, page 32270 adopted by the Demerged Company and KanAm Grund Omegalux S.A. on 12 March 2013 and approved by the shareholders of said companies pursuant to resolutions adopted on 30 April 2013 before notary public and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 16 May 2013, number 1152, page 55269. The said shareholders’ resolutions were transcribed with the Luxembourg Mortgage Registry on 22 May 2013, Volume 2540, article 65.

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES that in accordance with the law dated 19 March 1988 regarding the land registration of co-ownership, the Demerged Company has proceeded to the division of the Property (the “Division”) in co-ownership lots in the meaning of the law dated 16 May 1975 regarding the status of the co-ownership of built properties, as amended from time to time (the “Co-ownership Law”) and that the division plan (“cadastre vertical”) containing the final plans and table describing the Property has been approved by a principal inspector of the “Administration du cadastre et de la Topographie” on 3 December 2013 and checked by an official land surveyor on this same date (the “Division File”).

According to the Division File, the Property erected on the aforementioned parcels is split into 1,911 (one thousand nine hundred and eleven) lots, which shall be aggregated in 10 (ten) different blocks (block P for the underground parking lots and from block A to in including block I for the lots above soil), themselves aggregated in 4 (four) Units (as defined hereafter), as follows:

- Unit I, highlighted in green in the Co-ownership Ordinance (as defined below) and so-called Extimus, consists in block A (from level 00 to and including level 03), block H and part of block P represented by all the spaces of levels 81 and 82 beneath block A (“Unit I”) and has been allocated by the Coownership Ordinance 22.197 shares in all the 172.562 shares of the Property;

- Unit II, highlighted in purple in the Co-ownership Ordinance (as defined below) and so-called Emporium, consists in block B (from level 00 to and including level 03), the adjacent courtyard and part of block P represented by all the spaces of levels 81, 82 and 83 beneath block B (“Unit II”) and has been allocated by the Co-ownership Ordinance 77.159 shares in all the 172.562 shares of the Property;

- Unit III, highlighted in yellow in the Co-ownership Ordinance (as defined below) and so-called Excio, consists in block C (from level 00 to and including level 02), block E, block I and part of block P represented by all the spaces of levels 81 and 82 beneath block C (“Unit III”) and has been allocated by the Co-ownership Ordinance 18.418 shares in all the 172.562 shares of the Property; and

- Unit IV, highlighted in blue in the Co-ownership Ordinance (as defined below) and so-called Vitrum, consists in block D (from level 00 to and including level 02), block F, block G and part of block P represented by all the spaces of levels 81, 82 and 83 beneath block D (“Unit IV” and together with Unit I, Unit II and Unit III the “Units” and each of them a “Unit”) and has been allocated by the Coownership Ordinance 54.788 shares in all the 172.562 shares of the Property.

The Sole Shareholder further ACKNOWLEDGES that the wooden terrace (only and not the entire lot) of the lot having the cadastral designation “Number 1810, Block B, Stair M, Level 00” which is comprised in Unit II, highlighted in red in the Co-ownership Ordinance (as defined below) has been dedicated to the common use and has thus been defined as a common ownership and not as individual ownership and belongs in the general undivided community of the co-owners. Further the Sole Shareholder ACKNOWLEDGES that it has been decided that the lot “Number 1805, Block B, Stair O, Level 00” highlighted in red in the Co-ownership Ordinance (as defined below) be held in joint ownership (en indivision) by the Acquiring Companies, each in proportion to the shares (quotes-parts) it holds in the total shares (quotes-parts) of the co-ownership. No share (quote-part) is allocated to these elements.

An ordinance establishing the rules of co-ownership as required by article 10 of the Co-ownership Law and providing the details of the lots and blocks per Unit and of the allocation within the Property of the individual ownership and the common ownership (the “Co-ownership Ordinance”) has been drawn up before the undersigned notary by the Demerged Company on the same date as these resolutions but before these resolutions were taken. The Co-ownership Ordinance together with the Division File which will be attached thereto to form an integral part of it will be transcribed at the Luxembourg Mortgage Registry in the forms provided for by the law dated 25 September 1905 on the transcription of immovable property rights and before the transcription of these resolutions.

The Sole Shareholder DECLARES having received a full copy of the approved Division File and the final Co-ownership Ordinance and RESOLVES to APPROVE their content and REFER expressly to the Coownership Ordinance and its annexes for the purpose of the transfer of the Property.

It is enacted that the shares (quotes-parts) of each co-ownership lot comprised in a Unit which will be retained in the Co-ownership Ordinance in accordance with article 6 of the Co-ownership Law differ from the shares (quotes-parts) retained by the Luxembourg public authority "Administration du cadastre et de la Topographie" in the Division File. The shares (quotes-parts) retained in the Co-ownership Ordinance shall be the sole shares (quotes-parts) applicable between the co-owners of the Property, the shares (quotes-parts) retained by the Luxembourg public authority "Administration du cadastre et de la Topographie" having been determined for cadastral purposes only.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the allocation between the Acquiring Companies of the assets and liabilities of the Demerged Company in accordance with the spreadsheets shown in Schedule C of the Demerger Terms but as adjusted as follows, pursuant to the Adjusted Interim Accounts. The Sole Shareholder NOTES that the variations in the Adjusted Interim Accounts subsequent to the comments of the Auditor impacted the total balance sheet of the Demerged Company and the net asset value of the Demerged Company. The capital increases of the Acquiring Companies envisaged by the Demerger Terms remain unchanged but changes have been brought to the amounts of the share premium referred to in the allocation spreadsheets regarding the Acquiring Companies in Schedule C points I to IV to the Demerger Terms.

I. The following assets and liabilities as evaluated according to their market value are allocated to KanAm Extimus

Assets (EUR)		Liabilities (EUR)	
Fixed assets:		Capital and reserves:	
- Tangible assets	32,356,094.00 (Unit I)	- Subscribed capital	17,500,000.00
		- Share premium	1,338,123.43
Current assets:		Creditors	
- Debtors	199,699.66		15,316,015.63
- Cash at bank	1,596,051.04		
Prepayment and accrued income . . .	2,294.36		
Total assets:	34,154,139.06	Total liabilities:	34,154,139.06

II. The following assets and liabilities as evaluated according to their market value are allocated to KanAm Emporium

Assets (EUR)		Liabilities (EUR)	
Fixed assets:		Capital and reserves:	
- Tangible assets	126,600,000.00 (Unit II)	- Subscribed capital	126,000,000.00
		- Share premium	6,087,679.50
		- Tax provisions	6,545,303.30
Current assets:		Creditors	
- Debtors	1,765,700.86		1,054,345.45
- Cash at bank	11,297,294.20		
Prepayment and accrued income . . .	24,333.19		
Total assets:	139,687,328.25	Total liabilities:	139,687,328.25

III. The following assets and liabilities as evaluated according to their market value are allocated to KanAm Excio

Assets (EUR)		Liabilities (EUR)	
Fixed assets:		Capital and reserves:	
- Tangible assets	30,319,368.00 (Unit III)	- Subscribed capital	16,000,000.00
		- Share premium	1,945,060.84
Current assets:		Creditors	
- Debtors	441,404.69		14,204,415.75
- Cash at bank	1,386,429.72		
Prepayment and accrued income . . .	2,274.18		
Total assets:	32,149,476.59	Total liabilities:	32,149,476.59

IV. The following assets and liabilities as evaluated according to their market value are allocated to KanAm Vitrum

Assets (EUR)		Liabilities (EUR)	
Fixed assets:		Capital and reserves:	
- Tangible assets	77,379,646.00 (Unit IV)	- Subscribed capital	40,000,000.00
		- Share premium	5,802,457.61
Current assets:		Creditors	
			37,052,680.35

48504

- Debtors	1,719,782.14		
- Cash at bank	3,750,424.01		
Prepayment and accrued income	5,285.81		
Total assets:	82,855,137.96	Total liabilities:	82,855,137.96

In particular, the Sole Shareholder APPROVES the allocation of the Property between the Acquiring Companies as individual and common ownership in accordance with the terms and conditions set forth in the Demerger Terms as amended, the Co-ownership Ordinance and the resolutions adopted by the Sole Shareholder at the level of each Acquiring Company. The Sole Shareholder specially APPROVES with respect to KanAm Extimus, the transfer to the latter of Unit I, together with all essential and ancillary components dedicated to the exclusive use of Unit I, as well as all the rights and obligations of all (a) the leases concerning the premises located in that Unit I, of all (b) the services agreements and of all (c) the guarantees whether granted or received which concern Unit I individually as individual ownership, Unit I to which has been allocated by the Co-ownership Ordinance 22.197 shares in all the 172.562 shares of the Property.

The lots comprised in Unit I and transferred to KanAm Extimus as individual ownership have the following cadastral designation:

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX LOTS	Nature	Numéro	Bloc	Escalier	Niveau
Surface utile					
13,09	Emplacement int.	507	P	A	82
12,57	Emplacement int.	508	P	A	82
16,42	Emplacement int.	509	P	A	82
16,42	Emplacement int.	510	P	A	82
13,12	Emplacement int.	511	P	A	82
13,20	Emplacement int.	512	P	A	82
13,12	Emplacement int.	513	P	A	82
13,12	Emplacement int.	514	P	A	82
13,20	Emplacement int.	515	P	A	82
13,12	Emplacement int.	516	P	A	82
13,12	Emplacement int.	517	P	A	82
13,20	Emplacement int.	518	P	A	82
13,12	Emplacement int.	519	P	A	82
13,12	Emplacement int.	520	P	A	82
13,20	Emplacement int.	521	P	A	82
13,12	Emplacement int.	522	P	A	82
16,42	Emplacement int.	523	P	A	82
16,42	Emplacement int.	524	P	A	82
16,42	Emplacement int.	525	P	A	82
16,42	Emplacement int.	526	P	A	82
13,12	Emplacement int.	527	P	A	82
13,20	Emplacement int.	528	P	A	82
13,12	Emplacement int.	529	P	A	82
13,12	Emplacement int.	530	P	A	82
13,20	Emplacement int.	531	P	A	82
13,12	Emplacement int.	532	P	A	82
13,12	Emplacement int.	533	P	A	82
13,20	Emplacement int.	534	P	A	82
13,12	Emplacement int.	535	P	A	82
13,12	Emplacement int.	536	P	A	82
13,20	Emplacement int.	537	P	A	82
13,12	Emplacement int.	538	P	A	82
14,29	Emplacement int.	539	P	A	82
19,29	Emplacement int.	540	P	A	82
24,28	Emplacement int.	541	P	A	82
14,96	Emplacement int.	542	P	A	82
14,96	Emplacement int.	543	P	A	82
14,47	Emplacement int.	544	P	A	82
19,31	Emplacement int.	545	P	A	82

16,73	Emplacement int.	546	P	A	82
15,67	Emplacement int.	547	P	A	82
15,84	Emplacement int.	548	P	A	82
15,84	Emplacement int.	549	P	A	82
16,50	Emplacement int.	550	P	A	82
12,96	Emplacement int.	551	P	A	82
17,08	Archives	552	P	F	82
39,79	Dépôt	553	P	F	82
16,20	Emplacement int.	554	P	A	82
16,14	Emplacement int.	555	P	A	82
15,49	Emplacement int.	556	P	A	82
15,55	Emplacement int.	557	P	A	82
15,49	Emplacement int.	558	P	A	82
15,49	Emplacement int.	559	P	A	82
15,55	Emplacement int.	560	P	A	82
15,48	Emplacement int.	561	P	A	82
25,20	Emplacement int.	562	P	A	82
12,15	Emplacement int.	563	P	A	82
12,15	Emplacement int.	564	P	A	82
14,46	Emplacement int.	565	P	A	82
12,96	Emplacement int.	566	P	A	82
24,33	Emplacement int.	567	P	A	82
24,33	Emplacement int.	568	P	A	82
24,48	Emplacement int.	569	P	A	82
25,77	Emplacement int.	570	P	A	82
25,77	Emplacement int.	571	P	A	82
25,92	Emplacement int.	572	P	A	82
25,77	Emplacement int.	573	P	A	82
32,25	Emplacement int.	574	P	A	82
32,25	Emplacement int.	575	P	A	82
25,77	Emplacement int.	576	P	A	82
38,73	Emplacement int.	577	P	A	82
25,77	Emplacement int.	578	P	A	82
25,92	Emplacement int.	579	P	A	82
25,77	Emplacement int.	580	P	A	82
25,77	Emplacement int.	581	P	A	82
25,92	Emplacement int.	582	P	A	82
25,77	Emplacement int.	583	P	A	82
25,77	Emplacement int.	584	P	A	82
25,92	Emplacement int.	585	P	A	82
25,77	Emplacement int.	586	P	A	82
25,77	Emplacement int.	587	P	A	82
25,92	Emplacement int.	588	P	A	82
25,77	Emplacement int.	589	P	A	82
28,25	Emplacement int.	590	P	A	82
14,37	Emplacement int.	591	P	A	82
13,11	Emplacement int.	592	P	A	82
13,20	Emplacement int.	593	P	A	82
13,11	Emplacement int.	594	P	A	82
13,66	Emplacement int.	595	P	A	82
36,16	Archives	596	P	G	82
45,88	Archives	597	P	G	82
14,21	Emplacement int.	598	P	A	82
13,11	Emplacement int.	599	P	A	82
13,20	Emplacement int.	600	P	A	82

13,11	Emplacement int.	601	P	A	82
13,11	Emplacement int.	602	P	A	82
13,20	Emplacement int.	603	P	A	82
13,11	Emplacement int.	604	P	A	82
16,41	Emplacement int.	605	P	A	82
16,41	Emplacement int.	606	P	A	82
13,11	Emplacement int.	607	P	A	82
39,05	Archives	608	P	F	82
53,02	Archives	609	P	F	82
13,11	Emplacement int.	610	P	A	82
13,11	Emplacement int.	611	P	A	82
13,20	Emplacement int.	612	P	A	82
13,11	Emplacement int.	613	P	A	82
13,11	Emplacement int.	614	P	A	82
13,20	Emplacement int.	615	P	A	82
13,11	Emplacement int.	616	P	A	82
13,11	Emplacement int.	617	P	A	82
13,20	Emplacement int.	618	P	A	82
13,04	Emplacement int.	619	P	A	82
22,36	Archives	620	P	F	82
13,09	Emplacement int.	1213	P	A	82
12,59	Emplacement int.	1214	P	A	81
16,44	Emplacement int.	1215	P	A	81
16,45	Emplacement int.	1216	P	A	81
13,75	Emplacement int.	1217	P	A	81
13,69	Emplacement int.	1218	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1219	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1220	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1221	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1222	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1223	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1224	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1225	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1226	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1227	P	A	81
16,44	Emplacement int.	1228	P	A	81
15,93	Emplacement int.	1229	P	A	81
14,24	Emplacement int.	1230	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1231	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1232	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1233	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1234	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1235	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1236	P	A	81
13,69	Emplacement int.	1237	P	A	81
13,69	Emplacement int.	1238	P	A	81
14,31	Emplacement int.	1239	P	A	81
19,01	Emplacement int.	1240	P	A	81
23,96	Emplacement int.	1241	P	A	81
23,57	Archives	1242	P	G	81
15,49	Archives	1243	P	G	81
14,96	Emplacement int.	1244	P	A	81
14,96	Emplacement int.	1245	P	A	81
14,47	Emplacement int.	1246	P	A	81
18,76	Emplacement int.	1247	P	A	81

17,54	Emplacement int.	1248	P	A	81
14,02	Emplacement int.	1249	P	A	81
15,84	Emplacement int.	1250	P	A	81
15,84	Emplacement int.	1251	P	A	81
18,88	Emplacement int.	1252	P	A	81
15,88	Emplacement int.	1253	P	A	81
16,20	Emplacement int.	1254	P	A	81
16,14	Emplacement int.	1255	P	A	81
15,49	Emplacement int.	1256	P	A	81
15,55	Emplacement int.	1257	P	A	81
15,49	Emplacement int.	1258	P	A	81
15,49	Emplacement int.	1259	P	A	81
15,55	Emplacement int.	1260	P	A	81
66,56	Dépôt	1261	P	F	81
24,96	Dépôt	1262	P	F	81
29,52	Emplacement int.	1263	P	A	81
12,18	Emplacement int.	1264	P	A	81
12,18	Emplacement int.	1265	P	A	81
14,46	Emplacement int.	1266	P	A	81
12,96	Emplacement int.	1267	P	A	81
24,36	Emplacement int.	1268	P	A	81
24,36	Emplacement int.	1269	P	A	81
24,48	Emplacement int.	1270	P	A	81
25,80	Emplacement int.	1271	P	A	81
25,80	Emplacement int.	1272	P	A	81
25,92	Emplacement int.	1273	P	A	81
25,80	Emplacement int.	1274	P	A	81
32,28	Emplacement int.	1275	P	A	81
32,28	Emplacement int.	1276	P	A	81
26,88	Emplacement int.	1277	P	A	81
37,68	Emplacement int.	1278	P	A	81
25,80	Emplacement int.	1279	P	A	81
25,92	Emplacement int.	1280	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1281	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1282	P	A	81
23,51	Emplacement int.	1283	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1284	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1285	P	A	81
23,51	Emplacement int.	1286	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1287	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1288	P	A	81
23,52	Emplacement int.	1289	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1290	P	A	81
28,37	Emplacement int.	1291	P	A	81
25,56	Emplacement int./cave	1292	P	A	81
12,87	Emplacement int.	1293	P	A	81
12,79	Emplacement int.	1294	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1295	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1296	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1297	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1298	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1299	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1300	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1301	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1302	P	A	81

87,26	Archives	1303	P	F	81
37,51	Archives	1304	P	F	81
13,20	Emplacement int.	1305	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1306	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1307	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1308	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1309	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1310	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1311	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1312	P	A	81
13,67	Emplacement int.	1313	P	A	81
13,75	Emplacement int.	1314	P	A	81
39,09	Archives	1315	P	G	81
31,60	Archives	1316	P	G	81
13,12	Emplacement int.	1317	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1318	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1319	P	A	81
14,28	Emplacement int.	1320	P	A	81
13,75	Emplacement int.	1732	A	A	00
13,69	Emplacement int.	1733	A	A	00
13,14	Emplacement int.	1734	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1735	A	A	00
13,14	Emplacement int.	1736	A	A	00
13,75	Emplacement int.	1737	A	A	00
13,68	Emplacement int.	1738	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1739	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1740	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1741	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1742	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1743	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1744	A	A	00
518,64	Bureau	1745	A	F	00
13,20	Emplacement int.	1746	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1747	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1748	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1749	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1750	A	A	00
13,69	Emplacement int.	1751	A	A	00
19,19	Emplacement int.	1752	A	A	00
19,19	Emplacement int.	1753	A	A	00
13,68	Emplacement int.	1754	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1755	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1756	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1757	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1758	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1759	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1760	A	A	00
490,18	Bureau	1761	A	G	00
13,20	Emplacement int.	1762	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1763	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1764	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1765	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1766	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1767	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1768	A	A	00

12,76	Emplacement int.	1769	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1770	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1771	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1772	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1773	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1774	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1775	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1776	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1777	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1778	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1779	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1780	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1781	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1782	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1783	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1784	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1785	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1786	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1787	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1788	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1789	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1790	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1791	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1792	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1793	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1794	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1795	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1796	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1797	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1798	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1799	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1800	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1801	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1802	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1803	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1804	A	A	00
14,16	Emplacement ext.	1859	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1860	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1861	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1862	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1863	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1864	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1865	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1866	H	U	00
14,16	Emplacement ext.	1867	H	U	00
519,79	Bureau	1869	A	F	01
254,26	Bureau	1870	A	F	01
633,74	Bureau	1871	A	G	01
264,50	Bureau	1872	A	G	01
487,45	Bureau/Terrasse	1889	A	F	02
689,91	Bureau/Terrasse	1890	A	G	02
527,10	Bureau	1907	A	F	03
728,29	Bureau	1908	A	G	03

The Sole Shareholder APPROVES that the wooden terrace (only and not the entire lot) of the lot having the cadastral designation "Number 1810, Block B, Stair M, Level 00" which is comprised in Unit II, has been dedicated to the common

use and has thus been defined as a common ownership and not as individual ownership and belongs in the general undivided community of the co-owners. Further the Sole Shareholder APPROVES that the lot "Number 1805, Block B, Stair O, Level 00" be held in joint ownership (en indivision) by the Acquiring Companies, each in proportion to the shares (quotes-parts) it holds in the total shares (quotes-parts) of the co-ownership.

The Property will be transferred to the Acquiring Companies as it will stand at the Effective Date (as defined here after), together with all the easements, active or passive, visible or invisible, as well as any encumbrances and other rights attached to the Property, whether created or not by virtue of the Demerger.

Fifth resolution

Considering that the assets and liabilities of the Demerged Company consist mainly of the Property and liabilities directly or indirectly in relation to the Property, the Sole Shareholder ACKNOWLEDGES and APPROVES that

(A) where an asset or a liability of the Demerged Company has been omitted and thus not been allocated in the Demerger Terms to a specific Acquiring Company, the following principles shall apply without prejudice to what is said in the Co-ownership Ordinance:

(a) if the asset or liability is of such nature that it can be attributable to a specific Unit only, the relevant asset or liability shall be allocated to the Acquiring Company owning that Unit;

(b) if the asset or liability is of such nature that it can be attributable to the common ownership in the Property as defined in the Co-ownership Ordinance, the relevant asset or liability shall be defined as a common ownership and belong to the general undivided community of the co-owners;

(c) if the asset or liability is of such nature that it can be attributable to more than one Unit without however concerning the common ownership in the Property as defined in the Co-ownership Ordinance, the relevant asset or liability shall be allocated between the Acquiring Companies owning the relevant Units in proportion of their co-ownership share in the sum of the co-ownership shares held by the concerned Acquiring Companies; and

(d) all the assets or liabilities which are not attributable to Units or the common ownership in the Property, shall be allocated to KanAm Emporium;

(B) any possible corporate income tax liability in relation to the business years up to and including the year 2013 concerning the Demerged Company shall be exclusively allocated to, and borne by, KanAm Emporium; and

(C) the unpaid invoices already issued or to be issued by the advisors of the Companies in relation to all services rendered within the framework of the preparation and the implementation of all the aspects of the Demerger shall be exclusively allocated to KanAm Emporium.

Sixth resolution

The Sole Shareholder CONFIRMS that it currently holds the entire share capital of the Companies and that the shareholding status of the Companies has not changed since the Demerger Terms have been approved by the meeting of the board of directors respectively managers of the Companies.

As a consequence, no exchange ratio is therefore here applicable.

Seventh resolution

The Sole Shareholder, being the sole shareholder of all the Companies, DECLARES that it will or has taken on this same date shareholder's resolutions approving the Demerger and the Demerger Terms at the level of each Company under the same terms and conditions as set forth in these resolutions.

As a consequence, the Sole Shareholder CONFIRMS that the Demerger shall come into effect between the Companies on 30 December 2013 (the "Effective Date"), without prejudice to Article 302 of the Law.

The Sole Shareholder APPROVES that the operations of the Demerged Company shall be treated as carried out on behalf of the Acquiring Companies (as allocated between them) as from 30 December 2013.

The Sole Shareholder APPROVES that in absence of a retroactive effect of the Demerger (a) the Demerged Company will process the transactions between 30 September 2013 and 30 December 2013 through its accounts, (b) the profit derived therefrom will be taxable in the hands of the Demerged Company and (c) KanAm Extimus will book in its balance sheet post Demerger the required adjustments to reflect the further, so far undetermined, positive variation of its equity.

Consequently, the entirety of the assets and liabilities of the Demerged Company, without exception or reserve, is transferred, following dissolution without liquidation of the Demerged Company, as of the Effective Date to the Acquiring Companies, in accordance with the allocations provided for in the Demerger Terms and these resolutions.

Eighth resolution

The Sole Shareholder DECLARES, in compliance with article 296 of the Law, to HAVE WAIVED the reports provided for by Articles 293 and 294 of the Law and the formalities provided for in article 295 paragraphs c) and d) of the Law.

To avoid any doubt, the Sole Shareholder CONFIRMS that the documents referred to in article 295 paragraphs a) and b) of the Law were put at the disposal of the Sole Shareholder at the registered office of KanAm Extimus at least one month before the date of these resolutions.

Ninth resolution

As a consequence of the transfer to KanAm Extimus of the assets and liabilities of the Demerged Company allocated to KanAm Extimus in accordance with the Demerger Terms and the above resolutions (the "Contribution"), the share capital of KanAm Extimus is increased by an amount of EUR 17,500,000 (seventeen million five hundred thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,395.00 (twelve thousand three hundred and ninety-five Euro) to EUR 17,512,395.00 (seventeen million five hundred and twelve thousand three hundred and ninety-five Euro) and the Sole Shareholder RESOLVES that such increase shall occur by creation and issuance of 17,500,000 (seventeen million five hundred thousand) new ordinary shares (the "New Shares").

The issuance and creation of the New Shares is subject to a share premium of EUR 1,338,123.43 (one million three hundred and thirty-eight thousand one hundred and twenty-three Euro and forty-three Cents) as shown in the fourth Resolution above (the "Share Premium").

Evaluation

The total net value of the Contribution is valued at EUR 18,838,123.43 (eighteen million eight hundred and thirty-eight thousand one hundred and twenty-three Euro and forty-three Cents) of which EUR 17,500,000 (seventeen million five hundred thousand Euro) were allocated to the share capital account, the remainder of EUR 1,338,123.43 (one million three hundred and thirty-eight thousand one hundred and twenty-three Euro and forty-three Cents) being allocated to the share premium account.

The Sole Shareholder APPROVES the valuation.

Documents evidencing the valuation of the Contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to KanAm Extimus have further been confirmed in a report dated 30 December 2013 (the "Company Report") and established by the board of managers of KanAm Extimus which concludes that: "On the date hereof, the value of the Contribution to be made to the Company [KanAm Extimus] as a result of the Demerger is worth at least the value of the New Shares to be issued by the Company [KanAm Extimus] to KanAm Grund GmbH [the Sole Shareholder] together with the Share Premium".

Allocation of the New Shares

The New Shares shall be allocated in total to the Sole Shareholder who accepts and declares to subscribe to, in its capacity as sole shareholder of the Demerged Company as a consequence of the above mentioned transfer of assets and liabilities from the Demerged Company to KanAm Extimus. The New Shares are fully paid up by way of said transfer. KanAm Extimus shall proceed to the registration of (i) the capital increase and (ii) the New Shares in the name of the Sole Shareholder in its books and registers.

Tenth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to AMEND article 5.1 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at seventeen million five hundred and twelve thousand three hundred and ninety-five Euro (EUR 17,512,395.00,-) represented by seventeen million five hundred and twelve thousand three hundred and ninety-five (17,512,395) ordinary shares (hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.00,-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Eleventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant any manager of the Acquiring Companies acting individually will full power of substitution to proceed to all the formalities necessary, incidental or useful to effect the Demerger and its consequences towards all third parties, and in particular with the special formalities to be carried on with respect to the transfer, in accordance with the Demerger Terms and these resolutions, of the Property to the Acquiring Companies with the relevant Luxembourg authorities in compliance with the applicable special laws.

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES that the Demerger shall have ipso jure the consequences detailed in article 303 of the Law as from the Effective Date.

Tax provisions

In accordance with article 6 of the law dated 19 December 2008 regarding the revision of the regime applicable to certain company's acts in relation to the registration duties, the transfer of the assets, movable and immovable, resulting from the Demerger is not subject to the registration duty.

The Demerger is value added tax exempt in accordance with articles 9 (2) and 15 (2) of the law on value added tax.

Declaration

The undersigned notary declares in accordance with article 300 (2) of the Law to have verified, and hereby certifies, the existence and the validity of the legal acts and formalities required of KanAm Extimus in respect of which he is acting and of the Demerger Terms.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Allemagne), inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRB 52360, constituée et régie sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne (l'«Associé Unique») ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 décembre 2013.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et requiert du notaire qu'il établisse les déclarations suivantes:

- KANAM GRUND EXTIMUS S.à r.l., («KanAm Extimus»), une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.395,00 (douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euro), son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 181.683 a été constituée sous les lois du Luxembourg en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire instrumentant, le 24 octobre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- Les statuts de KanAm Extimus (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de KanAm Extimus.

Ces déclarations ayant été établies, la partie comparante, détenant les douze mille trois cent quatre-vingt-quinze (12.395) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales Existantes») représentant l'intégralité du capital social de KanAm Extimus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'APPROUVER

(A) Les termes et conditions du projet de scission (le «Projet de Scission») de KANAM GRUND ATRIUM S.A. (la «Société Scindée»), une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 158.751 tel qu'approuvés par le conseil de gérance respectivement d'administration de chaque Société (tel que ce terme est défini ci-dessous) tenu le 20 novembre 2013, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2990 en date du 27 novembre 2013, page 143484 (tels qu'éventuellement ajustés conformément à ces résolutions); et

(B) l'organisation de la scission de la Société Scindée (la «Scission») conformément aux articles 289 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») et par laquelle la Société Scindée transférera, suite à sa dissolution sans liquidation, l'entière de son patrimoine actif et passif, sans exception ou réserve, aux quatre sociétés Luxembourgeoises à responsabilité limitée suivantes:

- KanAm Extimus;

- KANAM GRUND EMPORIUM S.à r.l. («KanAm Emporium»), une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.395,00 (douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euro), son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 181.687; constituée sous les lois du Luxembourg en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire instrumentant, le 24 octobre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- KANAM GRUND EXCIO S.à r.l., («KanAm Excio»), une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.395,00 (douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euro), son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 181.684;

constituée sous les lois du Luxembourg en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire instrumentant, le 24 octobre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- KANAM GRUND VITRUM S.à r.l., («KanAm Vitrum», ensemble avec KanAm Extimus, KanAm Emporium et KanAm Excio ci-après définies comme les «Sociétés Bénéficiaires» ou chacune d'entre elles une «Société Bénéficiaire»), une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.395,00 (douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euro), son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 181.710; constituée sous les lois du Luxembourg en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire instrumentant, le 24 octobre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Sociétés Bénéficiaires ensemble avec la Société Scindée sont ci-après dénommées comme les «Sociétés» ou chacune d'entre elles une «Société».

Seconde résolution

L'Associé Unique PREND ACTE et APPROUVE les deux jeux de comptes intérimaires de la Société Scindée datés du 30 septembre 2013 attachés en tant qu'Annexe A et Annexe B au Projet de Scission et tels qu'ajustés selon les commentaires de Deloitte Audit, réviseur d'entreprise (le «Réviseur») nommé par la Société Scindée pour l'analyse limitée desdits comptes (les «Comptes Intérimaires Ajustés»), montrant les éléments du patrimoine de la Société Scindée à leur valeur comptable et à leur valeur de marché.

L'Associé Unique DECLARE avoir revu, et DECIDE d'APPROUVER les Comptes Intérimaires Ajustés, à la valeur comptable et à la valeur de marché, lesquels sont libellés comme suit:

- Comptes Intérimaires au 30 septembre 2013 - Valeur comptable:

Actifs (EUR)		Passifs (EUR)	
Actif immobilisé:		Capital et réserves:	
- Immobilisations corporelles	117.900.743,43	- Capital souscrit	214.031.000,00
		- Réserves	5.528.377,72
		- Pertes reportées	(33.659,20)
		- Pertes de l'exercice	(147.086.857,91)
Actif circulant:		Dettes	67.652.856,68
- Créances	4.126.587,35		
- Avoirs en banque	18.030.198,97		
Compte de régularisation	34.187,54		
Total actifs:	140.091.717,29	Total passifs:	140.091.717,29

- Comptes Intérimaires au 30 septembre 2013 - Valeur de marché:

Actifs (EUR)		Passifs (EUR)	
Actif immobilisé:		Capital et réserves:	
- Immobilisations corporelles	266.655.108,00	- Capital souscrit	199.500.000,00
		- Prime d'émission	15.173.321,38
		- Provision pour impôt	6.545.303,30
Actif circulant:		Dettes	67.627.457,18
- Créances	4.126.587,35		
- Avoirs en banque	18.030.198,97		
Compte de régularisation	34.187,54		
Total actifs:	288.846.081,86	Total passifs:	288.846.081,86

Troisième résolution

L'Associé Unique PREND ACTE que l'actif principal de la Société Scindée est une propriété immobilière constituée d'un terrain ainsi que d'un complexe administratif de quatre (4) immeubles érigés sur celui-ci connu sous le nom d'«Atrium Business Park», située au 19-41 ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg (la «Propriété») dont le terrain était précédemment repris sous les références cadastrales suivantes: (A) Commune de Bertrange, Section A de Bertrange, Lieudit «Z.I.A. Bourmicht», numéros des parcelles: 1333/6114, capacité 1a91ca; 1334/6112, capacité 4a78ca; 1334/6371, capacité 1a76ca; 1334/6372, capacité 85ca; 1335/6111, capacité 4a03ca; 1339/6814, capacité 13a38ca; 1365/6161, capacité 50a30ca et 1365/6162; capacité 3a32ca; et (B) Commune de Strassen, Section A de Strassen, Lieudit «Z.I.A. Bourmicht», numéros des parcelles: 1126/3823, capacité 2ha44a03ca; 1131/3441, capacité 4a84ca; 1132/3440, capacité 2a20ca; 1133/3504, capacité 1a36ca; 1133/3505, capacité 3a91ca; 1136/3506, capacité 18a31ca and; 1136/3507, capacité 4ca.; et qui est depuis le 3 décembre 2013 inscrit sous les nouvelles références cadastrales suivantes en vertu d'une décision de l'Administration du Cadastre et de la Topographie de Luxembourg suite à la Division (telle que définie ci-dessous): (A) Commune de Bertrange, Section A de Bertrange, Lieudit «Rue du Puits Romain», numéros des parcelles: 1339/7230, capacité 26a71ca et 1365/7231, capacité 53a62ca, et (B) Commune de Strassen, Section A de Strassen, Lieudit «Z.I.A.

Bourmicht», numéros des parcelles 1126/4108, capacité 2ha74a65ca et 1136/3507, capacité 4ca. L'Associé Unique PREND ACTE que le terrain est inclus dans un plan d'aménagement particulier local adopté (i) le 11 décembre et 5 octobre 2001 par décisions ministérielles et le (ii) 5 septembre 2001 respectivement le 18 octobre 2001 par les conseils communaux de la Commune de Strassen et de la Commune de Bertrange.

Titre de propriété

La Propriété a été acquise par la Société Scindée le 30 avril 2013 en vertu d'un projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 20 mars 2013, numéro 673, page 32270 adopté par la Société Scindée et KanAm Grund Omegalux S.A. le 12 mars 2013 et approuvés par les actionnaires desdites sociétés en vertu de résolutions adoptées le 30 avril 2013 devant notaire et publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 mai 2013, numéro 1152, page 55269. Lesdites résolutions d'actionnaires ont été transcrites auprès du bureau des Hypothèques de Luxembourg le 22 mai 2013, Volume 2540, article 65.

L'Associé Unique PREND ACTE que conformément à la loi datée du 19 mars 1988 concernant la publicité foncière en matière de copropriété, la Société Scindée a procédé à la division de la Propriété (la "Division") en lots de copropriété au sens de la loi du 16 mai 1975 concernant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle que modifiée à plusieurs reprises (la «Loi sur la Copropriété») et que le cadastre vertical contenant les plans et le tableau descriptif de la Propriété finaux a été approuvé par un inspecteur principal de l'Administration du cadastre et de la Topographie le 3 décembre 2013 et visé par un géomètre officiel à cette même date (le «Dossier de Division»).

Selon le Dossier de Division, la Propriété érigée sur les parcelles susmentionnées est divisée en 1.911 (mille neuf cent onze) lots, regroupés en 10 (dix) blocs différents (bloc P pour les lots du parking sous terrain et du bloc A jusqu'au bloc I compris pour les lots au dessus du sol), eux-mêmes regroupés en 4 (quatre) Unités (telles que définies ci-après), comme suit:

- Unité I, surlignée en vert dans le Règlement de Copropriété (tel que défini ci-dessous) et dénommée Extimus, correspond au bloc A (du niveau 00 au niveau 03 inclus), au block H et à une partie du bloc P représentée par tous les espaces des niveaux 81 et 82 sous le bloc A (l'«Unité I») à laquelle ont été attribuées par le Règlement de Copropriété 22.197 quotes-parts parmi les 172.562 quotes-parts de la Propriété;

- Unité II, surlignée en mauve dans le Règlement de Copropriété (tel que défini ci-dessous) et dénommée Emporium, correspond au bloc B (du niveau 00 au niveau 03 inclus), à la cour adjacente et à une partie du bloc P représentée par tous les espaces des niveaux 81, 82 et 83 sous le bloc B (l'«Unité II») à laquelle ont été attribuées par le Règlement de Copropriété 77.159 quotes-parts parmi les 172.562 quotes-parts de la Propriété;

- Unité III, surlignée en jaune dans le Règlement de Copropriété (tel que défini ci-dessous) et dénommée Excio, correspond au bloc C (du niveau 00 au niveau 02 inclus), au block E, au block I et à une partie du bloc P représentée par tous les espaces des niveaux 81 et 82 sous le bloc C (l'«Unité III») à laquelle ont été attribuées par le Règlement de Copropriété 18.418 quotes-parts parmi les 172.562 quotes-parts de la Propriété; et

- Unité IV, surlignée en bleu dans le Règlement de Copropriété (tel que défini ci-dessous) et dénommée Vitrum, correspond au bloc D (du niveau 00 au niveau 02 inclus), au block F, au block G et à une partie du bloc P représentée par tous les espaces des niveaux 81, 82 et 83 sous le bloc D (l'«Unité IV»), et ensemble avec l'Unité I, l'Unité II et l'Unité III, les «Unités» et chacune d'entre elles, une «Unité») à laquelle ont été attribuées par le Règlement de Copropriété 54.788 quotes-parts parmi les 172.562 quotes-parts de la Propriété.

L'Associé Unique PREND ensuite ACTE que la terrasse en bois (uniquement et pas le lot en entier) du lot ayant la désignation cadastrale "Numéro 1810, Block B, Escalier M, Niveau 00" qui est compris dans l'Unité II, surlignée en rouge dans le Règlement de Copropriété (tel que défini ci-dessous) a été affectée à l'usage commun et a donc été définie comme relevant de la propriété commune et non comme une propriété individuelle et fera partie de la communauté générale indivise des copropriétaires. L'Associé Unique PREND par ailleurs ACTE qu'il a été décidé que le lot ayant pour désignation cadastrale "Numéro 1805, Block B, Escalier O, Niveau 00" surlignée en rouge dans le Règlement de Copropriété (tel que défini ci-dessous) sera détenu en indivision par les Sociétés Bénéficiaires, chacune en proportion de sa quote-part de copropriété dans l'ensemble des quotes-parts de copropriété. Aucune quote-part n'est allouée à ces éléments.

Un règlement établissant les règles de la copropriété tel que prévu par l'article 10 de la Loi sur la Copropriété et fournissant les détails des lots et blocs par Unité et de l'allocation au sein de la Propriété de la propriété individuelle et de la propriété commune (le «Règlement de Copropriété») a été élaboré devant le notaire instrumentant par la Société Scindée à la même date que ces résolutions mais avant que ces résolutions ne soient adoptées. Le Règlement de Copropriété ensemble avec le Dossier de Division qui lui sera attaché pour faire partie intégrante de celui-ci sera transcrit au Registre des Hypothèques de Luxembourg dans les formes prévues par la loi du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers et avant la transcription de ces résolutions.

L'Associé Unique DECLARE avoir reçu une copie complète du Dossier de Division approuvé et du Règlement de Copropriété final et DECIDE d'APPROUVER leur contenu et SE REFERE expressément au Règlement de Copropriété et ses annexes aux fins du transfert de la Propriété.

Il est acté que les quotes-parts de chaque lot de copropriété compris dans une Unité qui seront retenues dans le Règlement de Copropriété conformément à l'article 6 de la Loi sur la Copropriété seront différentes des quotes-parts retenues par l'Administration du cadastre et de la Topographie de Luxembourg dans le Dossier de Division. Les quotes-

parts retenues dans le Règlement de Copropriété seront les seules quotes-parts applicables entre les copropriétaires de la Propriété, les quotes-parts retenues par l'Administration du cadastre et de la Topographie de Luxembourg ayant été déterminées pour les besoins cadastraux uniquement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'APPROUVER l'allocation entre les Sociétés Bénéficiaires des éléments de patrimoine de la Société Scindée conformément aux tableaux repris dans l'Annexe C du Projet de Scission mais tels que modifiés comme suit, en vertu des Comptes Intérimaires Ajustés. L'Associé Unique NOTE que les variations dans les Comptes Intérimaires Ajustés subséquents aux commentaires du Réviseur ont impacté le bilan total de la Société Scindée et la valeur de l'actif net de la Société Scindée. Les augmentations de capital des Sociétés Bénéficiaires envisagées par le Projet de Scission demeurent inchangées mais les changements ont été portés aux montants de la prime d'émission mentionnés dans les tableaux de répartition concernant les Sociétés Bénéficiaires repris dans l'Annexe C points I à IV du Projet de Scission.

I. Les éléments d'actif et de passif suivants tels qu'évalués selon leur valeur de marché sont attribués à KanAm Extimus

Actifs (EUR)		Passifs (EUR)	
Actif immobilisé:		Capital et réserves:	
- Immobilisations corporelles	32.356.094,00 (Unité I)	- Capital souscrit	17.500.000,00
		- Prime d'émission	1.338.123,43
Actif circulant:		Dettes	15.316.015,63
Créances	199.699,66		
Avoirs en banque	1.596.051,04		
Compte de régularisation	2.294,36		
Total actifs:	34.154.139,06	Total passifs:	34.154.139,06

II. Les éléments d'actif et de passif suivants tels qu'évalués selon leur valeur de marché sont attribués à KanAm Emporium

Actifs (EUR)		Passifs (EUR)	
Actif immobilisé:		Capital et réserves:	
- Immobilisations corporelles	126.600.000,00 (Unité II)	- Capital souscrit	126.000.000,00
		- Prime d'émission	6.087.679,50
Actif circulant:		- Provision pour impôt	6.545.303,30
- Créances	1.765.700,86	Dettes	1.054.345,45
- Avoirs en banque	11.297.294,20		
Compte de régularisation	24.333,19		
Total actifs:	139.687.328,25	Total passifs:	139.687.328,25

III. Les éléments d'actif et de passif suivants tels qu'évalués selon leur valeur de marché sont attribués à KanAm Excio

Actifs (EUR)		Passifs (EUR)	
Actif immobilisé:		Capital et réserves:	
- Immobilisations corporelles	30.319.368,00 (Unité III)	- Capital souscrit	16.000.000,00
		- Prime d'émission	1.945.060,84
Actif circulant:		Dettes	14.204.415,75
- Créances	441.404,69		
- Avoirs en banque	1.386.429,72		
Compte de régularisation	2.274,18		
Total actifs:	32.149.476,59	Total passifs:	32.149.476,59

IV. Les éléments d'actif et de passif suivants tels qu'évalués selon leur valeur de marché sont attribués à KanAm Vitrum

Actifs (EUR)		Passifs (EUR)	
Actif immobilisé:		Capital et réserves:	
- Immobilisations corporelles	77.379.646,00 (Unité IV)	- Capital souscrit	40.000.000,00
		- Prime d'émission	5.802.457,61
Actif circulant:		Dettes	37.052.680,35
- Créances	1.719.782,14		
- Avoirs en banque	3.750.424,01		
Compte de régularisation	5.285,81		
Total actifs:	82.855.137,96	Total passifs:	82.855.137,96

En particulier, l'Associé Unique APPROUVE l'allocation de la Propriété entre les Sociétés Bénéficiaires comme propriété individuelle et commune conformément aux termes et conditions établis dans le Projet de Scission tel que modifié, le Règlement de Copropriété et les résolutions adoptées par l'Associé Unique au niveau de chaque Société Bénéficiaire.

L'Associé Unique APPROUVE tout particulièrement au regard de KanAm Extimus, le transfert à cette dernière de l'Unité I, ensemble avec tous les composants essentiels ou accessoires dédiés à l'utilisation exclusive de l'Unité I, de même que tous les droits et obligations de tous (a) les baux relatifs aux locaux situés dans cette Unité I, de tous (b) les contrats de services et de toutes (c) les garanties données ou reçues qui concernent l'Unité I individuellement comme propriété individuelle, l'Unité I à laquelle a été attribuée par le Règlement de Copropriété 22.197 quotes-parts parmi les 172.562 quotes-parts de la Propriété.

Les lots compris dans l'Unité I et transférées à KanAm Extimus comme propriété individuelle ont la désignation cadastrale suivante:

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX LOTS	DESIGNATION CADASTRALE DES LOTS				
Surface utile	Nature	Numéro	Bloc	Escalier	Niveau
13,09	Emplacement int.	507	P	A	82
12,57	Emplacement int.	508	P	A	82
16,42	Emplacement int.	509	P	A	82
16,42	Emplacement int.	510	P	A	82
13,12	Emplacement int.	511	P	A	82
13,20	Emplacement int.	512	P	A	82
13,12	Emplacement int.	513	P	A	82
13,12	Emplacement int.	514	P	A	82
13,20	Emplacement int.	515	P	A	82
13,12	Emplacement int.	516	P	A	82
13,12	Emplacement int.	517	P	A	82
13,20	Emplacement int.	518	P	A	82
13,12	Emplacement int.	519	P	A	82
13,12	Emplacement int.	520	P	A	82
13,20	Emplacement int.	521	P	A	82
13,12	Emplacement int.	522	P	A	82
16,42	Emplacement int.	523	P	A	82
16,42	Emplacement int.	524	P	A	82
16,42	Emplacement int.	525	P	A	82
16,42	Emplacement int.	526	P	A	82
13,12	Emplacement int.	527	P	A	82
13,20	Emplacement int.	528	P	A	82
13,12	Emplacement int.	529	P	A	82
13,12	Emplacement int.	530	P	A	82
13,20	Emplacement int.	531	P	A	82
13,12	Emplacement int.	532	P	A	82
13,12	Emplacement int.	533	P	A	82
13,20	Emplacement int.	534	P	A	82
13,12	Emplacement int.	535	P	A	82
13,12	Emplacement int.	536	P	A	82
13,20	Emplacement int.	537	P	A	82
13,12	Emplacement int.	538	P	A	82
14,29	Emplacement int.	539	P	A	82
19,29	Emplacement int.	540	P	A	82
24,28	Emplacement int.	541	P	A	82
14,96	Emplacement int.	542	P	A	82
14,96	Emplacement int.	543	P	A	82
14,47	Emplacement int.	544	P	A	82
19,31	Emplacement int.	545	P	A	82
16,73	Emplacement int.	546	P	A	82
15,67	Emplacement int.	547	P	A	82
15,84	Emplacement int.	548	P	A	82
15,84	Emplacement int.	549	P	A	82
16,50	Emplacement int.	550	P	A	82
12,96	Emplacement int.	551	P	A	82

17,08	Archives	552	P	F	82
39,79	Dépôt	553	P	F	82
16,20	Emplacement int.	554	P	A	82
16,14	Emplacement int.	555	P	A	82
15,49	Emplacement int.	556	P	A	82
15,55	Emplacement int.	557	P	A	82
15,49	Emplacement int.	558	P	A	82
15,49	Emplacement int.	559	P	A	82
15,55	Emplacement int.	560	P	A	82
15,48	Emplacement int.	561	P	A	82
25,20	Emplacement int.	562	P	A	82
12,15	Emplacement int.	563	P	A	82
12,15	Emplacement int.	564	P	A	82
14,46	Emplacement int.	565	P	A	82
12,96	Emplacement int.	566	P	A	82
24,33	Emplacement int.	567	P	A	82
24,33	Emplacement int.	568	P	A	82
24,48	Emplacement int.	569	P	A	82
25,77	Emplacement int.	570	P	A	82
25,77	Emplacement int.	571	P	A	82
25,92	Emplacement int.	572	P	A	82
25,77	Emplacement int.	573	P	A	82
32,25	Emplacement int.	574	P	A	82
32,25	Emplacement int.	575	P	A	82
25,77	Emplacement int.	576	P	A	82
38,73	Emplacement int.	577	P	A	82
25,77	Emplacement int.	578	P	A	82
25,92	Emplacement int.	579	P	A	82
25,77	Emplacement int.	580	P	A	82
25,77	Emplacement int.	581	P	A	82
25,92	Emplacement int.	582	P	A	82
25,77	Emplacement int.	583	P	A	82
25,77	Emplacement int.	584	P	A	82
25,92	Emplacement int.	585	P	A	82
25,77	Emplacement int.	586	P	A	82
25,77	Emplacement int.	587	P	A	82
25,92	Emplacement int.	588	P	A	82
25,77	Emplacement int.	589	P	A	82
28,25	Emplacement int.	590	P	A	82
14,37	Emplacement int.	591	P	A	82
13,11	Emplacement int.	592	P	A	82
13,20	Emplacement int.	593	P	A	82
13,11	Emplacement int.	594	P	A	82
13,66	Emplacement int.	595	P	A	82
36,16	Archives	596	P	G	82
45,88	Archives	597	P	G	82
14,21	Emplacement int.	598	P	A	82
13,11	Emplacement int.	599	P	A	82
13,20	Emplacement int.	600	P	A	82
13,11	Emplacement int.	601	P	A	82
13,11	Emplacement int.	602	P	A	82
13,20	Emplacement int.	603	P	A	82
13,11	Emplacement int.	604	P	A	82
16,41	Emplacement int.	605	P	A	82
16,41	Emplacement int.	606	P	A	82

13,11	Emplacement int.	607	P	A	82
39,05	Archives	608	P	F	82
53,02	Archives	609	P	F	82
13,11	Emplacement int.	610	P	A	82
13,11	Emplacement int.	611	P	A	82
13,20	Emplacement int.	612	P	A	82
13,11	Emplacement int.	613	P	A	82
13,11	Emplacement int.	614	P	A	82
13,20	Emplacement int.	615	P	A	82
13,11	Emplacement int.	616	P	A	82
13,11	Emplacement int.	617	P	A	82
13,20	Emplacement int.	618	P	A	82
13,04	Emplacement int.	619	P	A	82
22,36	Archives	620	P	F	82
13,09	Emplacement int.	1213	P	A	82
12,59	Emplacement int.	1214	P	A	81
16,44	Emplacement int.	1215	P	A	81
16,45	Emplacement int.	1216	P	A	81
13,75	Emplacement int.	1217	P	A	81
13,69	Emplacement int.	1218	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1219	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1220	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1221	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1222	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1223	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1224	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1225	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1226	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1227	P	A	81
16,44	Emplacement int.	1228	P	A	81
15,93	Emplacement int.	1229	P	A	81
14,24	Emplacement int.	1230	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1231	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1232	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1233	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1234	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1235	P	A	81
13,14	Emplacement int.	1236	P	A	81
13,69	Emplacement int.	1237	P	A	81
13,69	Emplacement int.	1238	P	A	81
14,31	Emplacement int.	1239	P	A	81
19,01	Emplacement int.	1240	P	A	81
23,96	Emplacement int.	1241	P	A	81
23,57	Archives	1242	P	G	81
15,49	Archives	1243	P	G	81
14,96	Emplacement int.	1244	P	A	81
14,96	Emplacement int.	1245	P	A	81
14,47	Emplacement int.	1246	P	A	81
18,76	Emplacement int.	1247	P	A	81
17,54	Emplacement int.	1248	P	A	81
14,02	Emplacement int.	1249	P	A	81
15,84	Emplacement int.	1250	P	A	81
15,84	Emplacement int.	1251	P	A	81
18,88	Emplacement int.	1252	P	A	81
15,88	Emplacement int.	1253	P	A	81

16,20	Emplacement int.	1254	P	A	81
16,14	Emplacement int.	1255	P	A	81
15,49	Emplacement int.	1256	P	A	81
15,55	Emplacement int.	1257	P	A	81
15,49	Emplacement int.	1258	P	A	81
15,49	Emplacement int.	1259	P	A	81
15,55	Emplacement int.	1260	P	A	81
66,56	Dépôt	1261	P	F	81
24,96	Dépôt	1262	P	F	81
29,52	Emplacement int.	1263	P	A	81
12,18	Emplacement int.	1264	P	A	81
12,18	Emplacement int.	1265	P	A	81
14,46	Emplacement int.	1266	P	A	81
12,96	Emplacement int.	1267	P	A	81
24,36	Emplacement int.	1268	P	A	81
24,36	Emplacement int.	1269	P	A	81
24,48	Emplacement int.	1270	P	A	81
25,80	Emplacement int.	1271	P	A	81
25,80	Emplacement int.	1272	P	A	81
25,92	Emplacement int.	1273	P	A	81
25,80	Emplacement int.	1274	P	A	81
32,28	Emplacement int.	1275	P	A	81
32,28	Emplacement int.	1276	P	A	81
26,88	Emplacement int.	1277	P	A	81
37,68	Emplacement int.	1278	P	A	81
25,80	Emplacement int.	1279	P	A	81
25,92	Emplacement int.	1280	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1281	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1282	P	A	81
23,51	Emplacement int.	1283	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1284	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1285	P	A	81
23,51	Emplacement int.	1286	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1287	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1288	P	A	81
23,52	Emplacement int.	1289	P	A	81
23,40	Emplacement int.	1290	P	A	81
28,37	Emplacement int.	1291	P	A	81
25,56	Emplacement int./cave	1292	P	A	81
12,87	Emplacement int.	1293	P	A	81
12,79	Emplacement int.	1294	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1295	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1296	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1297	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1298	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1299	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1300	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1301	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1302	P	A	81
87,26	Archives	1303	P	F	81
37,51	Archives	1304	P	F	81
13,20	Emplacement int.	1305	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1306	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1307	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1308	P	A	81

13,12	Emplacement int.	1309	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1310	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1311	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1312	P	A	81
13,67	Emplacement int.	1313	P	A	81
13,75	Emplacement int.	1314	P	A	81
39,09	Archives	1315	P	G	81
31,60	Archives	1316	P	G	81
13,12	Emplacement int.	1317	P	A	81
13,20	Emplacement int.	1318	P	A	81
13,12	Emplacement int.	1319	P	A	81
14,28	Emplacement int.	1320	P	A	81
13,75	Emplacement int.	1732	A	A	00
13,69	Emplacement int.	1733	A	A	00
13,14	Emplacement int.	1734	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1735	A	A	00
13,14	Emplacement int.	1736	A	A	00
13,75	Emplacement int.	1737	A	A	00
13,68	Emplacement int.	1738	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1739	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1740	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1741	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1742	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1743	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1744	A	A	00
518,64	Bureau	1745	A	F	00
13,20	Emplacement int.	1746	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1747	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1748	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1749	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1750	A	A	00
13,69	Emplacement int.	1751	A	A	00
19,19	Emplacement int.	1752	A	A	00
19,19	Emplacement int.	1753	A	A	00
13,68	Emplacement int.	1754	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1755	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1756	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1757	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1758	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1759	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1760	A	A	00
490,18	Bureau	1761	A	G	00
13,20	Emplacement int.	1762	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1763	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1764	A	A	00
13,20	Emplacement int.	1765	A	A	00
13,13	Emplacement int.	1766	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1767	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1768	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1769	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1770	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1771	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1772	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1773	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1774	A	A	00

15,96	Emplacement int.	1775	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1776	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1777	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1778	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1779	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1780	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1781	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1782	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1783	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1784	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1785	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1786	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1787	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1788	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1789	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1790	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1791	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1792	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1793	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1794	A	A	00
15,96	Emplacement int.	1795	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1796	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1797	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1798	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1799	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1800	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1801	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1802	A	A	00
12,82	Emplacement int.	1803	A	A	00
12,76	Emplacement int.	1804	A	A	00
14,16	Emplacement ext.	1859	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1860	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1861	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1862	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1863	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1864	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1865	H	U	00
13,89	Emplacement ext.	1866	H	U	00
14,16	Emplacement ext.	1867	H	U	00
519,79	Bureau	1869	A	F	01
254,26	Bureau	1870	A	F	01
633,74	Bureau	1871	A	G	01
264,50	Bureau	1872	A	G	01
487,45	Bureau/Terrasse	1889	A	F	02
689,91	Bureau/Terrasse	1890	A	G	02
527,10	Bureau	1907	A	F	03
728,29	Bureau	1908	A	G	03

L'Associé Unique APPROUVE que la terrasse en bois (uniquement et pas le lot en entier) du lot ayant la désignation cadastrale "Numéro 1810, Block B, Escalier M, Niveau 00" qui est compris dans l'Unité II a été affectée à l'usage commun et a donc été définie comme relevant de la propriété commune et non comme une propriété individuelle et fera partie de la communauté générale indivise des copropriétaires. L'Associé Unique APPROUVE par ailleurs que le lot ayant pour désignation cadastrale "Numéro 1805, Block B, Escalier O, Niveau 00" sera détenu en indivision par les Sociétés Bénéficiaires, chacune en proportion de sa quote-part de copropriété dans l'ensemble des quotes-parts de copropriété.

La Propriété sera transférée aux Sociétés Bénéficiaires dans l'état dans lequel elle se trouve à la Date Effective (telle que définie ci-après), ensemble avec les servitudes, actives ou passives, visibles ou invisibles, ainsi que toutes charges et autres droits attachés la Propriété, créés ou non en vertu de la Scission.

Cinquième résolution

Considérant que le patrimoine de la Société Scindée est principalement constitué de la Propriété et d'éléments de passif directement ou indirectement liés à la Propriété, l'Associé Unique PREND ACTE et APPROUVE que

(A) lorsqu'un élément d'actif ou de passif de la Société Scindée a été omis et en conséquence n'a pas été alloué dans le Projet de Scission à une Société Bénéficiaire en particulier, les principes suivants s'appliqueront sans préjudice de ce qui est dit dans le Règlement de Copropriété:

(a) si l'élément d'actif ou de passif est d'une nature telle qu'il peut être attribué à une Unité en particulier seulement, l'élément d'actif ou de passif concerné sera alloué à la Société Bénéficiaire détenant cette Unité;

(b) si l'élément d'actif ou de passif est d'une nature telle qu'il peut être attribué aux parties communes de la Propriété telles que définies dans le Règlement de Copropriété, l'élément d'actif ou de passif concerné sera défini comme une partie commune et appartiendra à la communauté générale indivise des copropriétaires;

(c) si l'élément d'actif ou de passif est d'une nature telle qu'il peut être attribué à plus d'une Unité sans pouvoir cependant être attribué à la partie commune de la Propriété telle que définie dans le Règlement de Copropriété, l'élément d'actif ou de passif concerné sera alloué entre les Sociétés Bénéficiaires détenant les Unités concernées en proportion de leur quote-part de copropriété dans la somme des quotes-parts de copropriété détenues par les Sociétés Bénéficiaires concernées; et

(d) tous les éléments d'actif ou de passif qui ne sont pas attribués à des Unités ou à la partie commune de la Propriété, seront alloués à KanAm Emporium.

(B) toute dette résultant de l'impôt sur le revenu des sociétés en relation avec les exercices sociaux de la Société Scindée jusqu'à et incluant l'année 2013 sera exclusivement allouée à, et supportée par, KanAm Emporium; et

(C) Les factures impayées déjà émises ou devant être émises par les conseils des Sociétés et concernant les services rendus dans le cadre de la préparation et de l'exécution de tous les aspects de la Scission seront exclusivement attribuées à KanAm Emporium.

Sixième résolution

L'Associé Unique CONFIRME qu'il détient actuellement l'entière du capital social des Sociétés et que la structure de l'actionariat des Sociétés n'a pas changé depuis que le Projet de Scission a été approuvé par le conseil d'administration respectivement de gérance des Sociétés.

En conséquence, aucun ratio d'échange n'est donc applicable.

Septième résolution

L'Associé Unique, étant le seul associé de toutes les Sociétés, DECLARE qu'il prendra ou a pris à cette même date des résolutions d'associé approuvant la Scission et le Projet de Scission au niveau de chaque Société sous les mêmes termes et conditions tels que repris dans ces résolutions.

En conséquence, l'Associé Unique CONFIRME que la Scission prendra effet entre les Sociétés le 30 décembre 2013 (la «Date Effective»), sans préjudice quant à l'article 302 de la Loi.

L'Associé Unique APPROUVE que les opérations de la Société Scindée seront considérées comme étant effectuées au nom et pour le compte des Sociétés Bénéficiaires (tel que allouées entre elles) à compter du 30 décembre 2013.

L'Associé Unique APPROUVE qu'en l'absence d'un effet rétroactif de la Scission (a) la Société Scindée inscrira les transactions entre le 30 septembre 2013 et le 30 décembre 2013 dans ses comptes, (b) le profit qui en découlera sera taxable dans le chef de la Société Scindée et (c) KanAm Extimus inscrira dans son bilan post Scission les ajustements requis pour refléter la subséquente, et jusqu'ici non déterminée, variation positive de son capital.

Par conséquent, l'ensemble du patrimoine de la Société Scindée, sans exception ou réserve, est transféré, suite à la dissolution sans liquidation de la Société Scindée, à la Date Effective aux Sociétés Bénéficiaires, conformément aux répartitions indiquées dans le Projet de Scission et ces résolutions.

Huitième résolution

L'Associé Unique DECLARE, conformément à l'article 296 de la Loi, AVOIR RENONCÉ aux rapports décrits aux articles 293 et 294 de la Loi et aux formalités décrites à l'article 295 paragraphes c) et d) de la Loi.

Afin d'éviter tout doute, l'Associé Unique CONFIRME que les documents mentionnés aux articles 295 paragraphes c) et d) de la Loi ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de KanAm Extimus au moins un mois avant la date de ces résolutions.

Neuvième résolution

Suite au transfert des éléments d'actif et passif de la Société Scindée à KanAm Extimus attribués à celle-ci conformément au Projet de Scission et les résolutions précédentes (l'«Apport»), le capital social de KanAm Extimus est augmenté d'un

montant de 17.500.000,00 EUR (dix-sept millions cinq cent mille euro) dans le but de porter son montant actuel de 12.395,00 EUR (douze mille trois cent quatre-vingt quinze euro) à 17.512.395,00 EUR (dix-sept millions cinq cent douze mille trois cent quatre-vingt quinze euro) et l'Associé Unique DECIDE que cette augmentation se fera par la création et l'émission de 17,500,000 (dix-sept millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales ordinaires (les «Nouvelles Parts Sociales»)

L'émission et la création des Nouvelles Parts Sociales est sujette à une prime d'émission de 1.338.123,43 EUR (un million trois cent trente-huit mille cent vingt-trois euro et quarante-trois cents) tel qu'indiqué dans la quatrième résolution ci-dessus (la «Prime d'Emission»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée à 18.838.123,43 EUR (dix-huit millions huit cent trente-huit mille cent vingt-trois euro et quarante-trois cents) de laquelle 17.500.000,00 EUR (dix-sept millions cinq cent mille euro) ont été alloués au compte du capital social, les 1.338.123,43 EUR (un million trois cent trente-huit mille cent vingt-trois euro et quarante-trois cents) restants étant alloués au compte de la prime d'émission.

L'Associé Unique APPOUVE l'évaluation.

Documents établissant la valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport fait à KanAm Extimus ont été ensuite confirmées dans un rapport daté du 30 décembre 2013 (le «Rapport de la Société») et établi par le conseil de gérance de KanAm Extimus qui conclut que: «A la date de ce rapport, la valeur de l'Apport qui doit être faite à la Société [KanAm Extimus] suite à la Scission est au moins équivalente à la valeur des Nouvelles Parts Sociales à émettre par la Société [KanAm Extimus] à KanAm Grund GmbH [l'Associé Unique] ensemble avec la Prime d'Emission.»

Attribution des Nouvelles Parts Sociales

Les Nouvelles Parts Sociales sont attribuées en totalité à l'Associé Unique qui accepte et déclare y souscrire, en sa qualité d'associé unique de la Société Scindée à la suite du transfert mentionné plus haut des éléments d'actif et de passif de la Société Scindée à KanAm Extimus. Les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées au moyen dudit transfert. KanAm Extimus procédera à l'enregistrement (i) de l'augmentation de capital et (ii) des Nouvelles Parts Sociales au nom de l'Associé Unique dans ses livres et registres.

Dixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de MODIFIER l'article 5.1 des Statuts dans le but de refléter les décisions prises, lequel devra être lu comme suit.

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept millions cinq cent douze mille trois cent quatre-vingt quinze euro (17.512.395,00 EUR) représenté par dix-sept millions cinq cent douze mille trois cent quatre-vingt quinze (17.512.395,00) parts sociales ordinaires (ci-après définies comme les «Parts Sociales») et chacune d'entre elles une «Part Sociale») sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1,00.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et payées. Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble définis comme les «Associés».

Onzième résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner pouvoir à tout gérant des Sociétés Bénéficiaires agissant individuellement avec un pouvoir de substitution plein et entier afin de procéder aux formalités nécessaires, incidentes ou utiles visant à donner effet à la Scission et à ses conséquences envers les tiers, et en particulier les formalités spéciales à mener dans le cadre du transfert de la Propriété aux Sociétés Bénéficiaires, conformément au Projet de Scission et de ces résolutions, avec les autorités Luxembourgeoises compétentes en conformité avec les lois spéciales applicables.

L'Associé Unique PREND ACTE que la Scission entraînera ipso jure les conséquences détaillées à l'article 303 de la Loi à partir de la Date Effective.

Disposition fiscales

En vertu de l'article 6 de la loi datée du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement, le transfert des biens, mobiliers ou immobiliers, résultant de la Scission n'est pas soumis à un droit d'enregistrement.

La Scission est exempte de la taxe sur la valeur ajoutée conformément à l'article 9 (2) et 15 (2) de la loi sur taxe sur la valeur ajoutée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 300 (2) de la Loi avoir vérifié, et certifie ici, l'existence et la légalité des actes et formalités qui incombent à KanAm Extimus pour laquelle il instrumente ainsi que du Projet de Scission.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare également sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise devra prévaloir.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée comme indiqué ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler,

Enregistré à ESCH/ALZETTE Actes Civils, le 07 janvier 2014. Relation: EAC/2014/411. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014054683/1328.

(140062595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

LuxTranslations s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duschscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 186.129.

— STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trente et un mars,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Caroline CHARLIER, traductrice, née à Saint-Mard, Belgique, le 22 novembre 1975, demeurant à D-54329 Konz, 16, Albanstrasse.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LuxTranslations s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Wecker.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau de traduction financière et technique.

Par ailleurs, la société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (Eur 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (Eur 124,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention de la comparante qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

La comparante reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, la comparante déclarent être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associée unique Madame Caroline CHARLIER préqualifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quatorze.

Assemblée générale

La fondatrice prénommée, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constituée en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-6868 Wecker, 18, Duschscherstrooss.
- 2) La société sera gérée par une gérante unique: Madame Caroline CHARLIER, traductrice, née à Saint-Mard, Belgique, le 22 novembre 1975, demeurant à D-54329 Konz, 16, Albanstrasse.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: C. CHARLIER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2014. Relation: CAP/2014/1270. Reçu soixante-quinze. 75,-€

Le Receveur signé: I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014053902/120.

(140061552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Edosushi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 86, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.186.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trente et un mars,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Madame Lina JIN, commerçante, née à Zhejiang, Chine, le 27 avril 1990, demeurant à L-4343 Esch/Alzette, 42, rue du Viaduc, et

Monsieur Zhan Yuan MA, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 21 octobre 1991, demeurant à L-4343 Esch/Alzette, 42, rue du Viaduc.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Edosushi s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Dippach.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques et d'un restaurant, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

Mme Lina JIN, préqualifiée:	50 parts sociales
M. Zhan Yuan MA, préqualifié:	50 parts sociales
TOTAL: cent parts sociales,	100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quatorze.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-4972 Dippach, 86, rue de Luxembourg.
- 2) La société sera gérée par trois gérants, savoir:

Gérants administratifs:

Madame Lina JIN, commerçante, née à Zhejiang, Chine, le 27 avril 1990, demeurant à L-4343 Esch/Alzette, 42, rue du Viaduc, et

Monsieur Zhan Yuan MA, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 21 octobre 1991, demeurant à L-4343 Esch/Alzette, 42, rue du Viaduc.

Gérant technique:

Monsieur Haichun ZHENG, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 10 mars 1968, demeurant à L-8365 Hagen, 16, rue Principale.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: L. JIN, Z.Y. MA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2014. Relation: CAP/2014/1271. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur signé: I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014054517/116.

(140062844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Flextronics ODM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 67.467,50.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 86.376.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société que:

- Robert McCafferty a été renommé en tant que Administrateur A avec effet à partir de l'assemblée générale qui a eu lieu en 2012 et pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014031079/13.

(140034859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.